

Conseillers en exercice : 86  
Présents à la séance : 52  
Date de la convocation : 04 Juillet 2019  
Affichage compte rendu sommaire : 16 Juillet 2019

Envoyé en préfecture le 18/07/2019  
Reçu en préfecture le 18/07/2019  
Affiché le 18/07/2019  
ID : 071-200076530-20190710-2019054-DE

**EXTRAIT**  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**SEANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2019**

**ETAIENT PRESENTS :** MM Jean-Claude NOUALLET (jusqu'à la question n°3a), délégué d'Anost, Gérard JACSON, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LEBEIGLE), délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY (jusqu'à la question n°3a), Josette JOYEUX, (jusqu'à la question n°3a), MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, François De GUELIS, (à partir de la question n°2a), suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, (à partir de la question n°2e), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (jusqu'à la question n°3a, remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy les Couches, Claude MERCKEL (jusqu'à la question n°3a), Mme Marie-Louise CONDETTE, délégués d'Epinac, MM Dominique COMMEAU, délégué d'Etang sur Arroux, Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°3a), délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT (jusqu'à la question n°3a), délégué de Lucenay l'Évêque, André JARLOT (jusqu'à la question n°3a), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (à partir de la question n° 1a), déléguée de Morlet, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Gilles PILLOT, (jusqu'à la question n°3a), suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°3a), délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Jean-Noël VIEILLARD, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY) délégué de Saint Martin de Commune, Henri KYZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, délégués communautaires.

**SECRETARE DE SEANCE :** M Vincent CHAUVET.

**ONT DONNE POUVOIR :** M Jean-Claude NOUALLET à Mme Anne-Marie DUCREUX (à partir de la question n°3a), M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, M Pascal POMAREL à M Gilbert DARROUX, Mme Marie-Claire TELLIER à M Patrick GUILLET, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Régine DEVOUCOUX, Mme Delphine FLORAND à M Alain DURAND, M Frédéric HUEBER à M Hubert LOBREAU, M Jean-Louis LAURENT à Mme Véronique PROST (à partir de la question n°1a), M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Claude MERCKEL à M Emile LECONTE (à partir de la question n°3a), M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL (jusqu'à la question n° 3a), puis à Mme Marie-Louise CONDETTE (à partir de la question n°3a), Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU, M Marc PERILLAT à M Jean-Baptiste PIERRE (à partir de la question n° 3a), M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°3a).

**ABSENTS :** M Bertrand JOLY, Mme Julie REGOND, M Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, MM Thierry BABOUILARD, Mme Marie-Claude BONNOT, M Hervé BOUARD, Marie VOURIOT THUZET, MM Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, M Jean-Louis MARTIN, Mme Agnès COMEAU, M Xavier DUVIGNAUD, Mme Marguerite ROY, MM Pierre LABRUYERE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET, Jean-Marc DUMONT.

**2019/054**

**OBJET :** Autorisation de traiter une question à huis clos.



**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,  
Présidente**

Mes Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir autoriser le huis clos pour la question portant sur l'aide à l'immobilier de la CCGAM.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité  
(21 abstentions)**

**ACCEPTE** le huis clos pour la question portant sur l'aide à l'immobilier de la CCGAM.

Envoyé en préfecture le 18/07/2019	
Reçu en préfecture le 18/07/2019	
Affiché le 18/07/2019	
ID : 071-200070530-20190710-2019054-DE	



**Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY**

**DEPARTEMENT  
DE  
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 86  
Présents à la séance : 52  
Date de la convocation : 04 Juillet 2019  
Affichage compte rendu sommaire : 16 Juillet 2019

Envoyé en préfecture le 18/07/2019  
Reçu en préfecture le 18/07/2019  
Affiché le 18/07/2019  
ID : 071-200070530-20190710-2019055-DE

**Communauté de Communes  
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2019**

**ETAIENT PRESENTS :** MM Jean-Claude NOUALLET (jusqu'à la question n°3a), délégué d'Anost, Gérard JACSON, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LEBEIGLE), délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY (jusqu'à la question n°3a), Josette JOYEUX, (jusqu'à la question n°3a), MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, François De GUELLIS, (à partir de la question n°2a), suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, (à partir de la question n°2e), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (jusqu'à la question n°3a, remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy les Couches, Claude MERCKEL (jusqu'à la question n°3a), Mme Marie-Louise CONDETTE, délégués d'Epinaç, MM Dominique COMMEAU, délégué d'Etang sur Arroux, Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°3a), délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT (jusqu'à la question n°3a), délégué de Lucenay l'Evêque, André JARLOT (jusqu'à la question n°3a), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (à partir de la question n° 1a), déléguée de Morlet, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Gilles PILLOT, (jusqu'à la question n°3a), suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°3a), délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Jean-Noël VIEILLARD, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY) délégué de Saint Martin de Commune, Henri KYZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, délégués communautaires.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M Vincent CHAUVET.

**ONT DONNE POUVOIR :** M Jean-Claude NOUALLET à Mme Anne-Marie DUCREUX (à partir de la question n°3a), M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, M Pascal POMAREL à M Gilbert DARROUX, Mme Marie-Claire TELLIER à M Patrick GUILLET, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Régine DEVOUCOUX, Mme Delphine FLORAND à M Alain DURAND, M Frédéric HUEBER à M Hubert LOBREAU, M Jean-Louis LAURENT à Mme Véronique PROST (à partir de la question n°1a), M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Claude MERCKEL à M Emile LECONTE (à partir de la question n°3a), M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL (jusqu'à la question n° 3a), puis à Mme Marie-Louise CONDETTE (à partir de la question n°3a), Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU, M Marc PERILLAT à M Jean-Baptiste PIERRE (à partir de la question n° 3a), M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°3a).

**ABSENTS :** M Bertrand JOLY, Mme Julie REGOND, M Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, MM Thierry BABOUILLARD, Mme Marie-Claude BONNOT, M Hervé BOUARD, Marie VOURIOT THUZET, MM Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, M Jean-Louis MARTIN, Mme Agnès COMEAU, M Xavier DUVIGNAUD, Mme Marguerite ROY, MM Pierre LABRUYERE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET, Jean-Marc DUMONT.

**2019/055**

**Objet :** Compte rendu des actes accomplis.

Envoyé en préfecture le 18/07/2019

Reçu en préfecture le 18/07/2019

Affiché le 18/07/2019

ID : 071-200070530-20190710-2019055-DE

**Rapport de Monsieur Michel BELHOMME,  
Deuxième Vice-Président**

Chers Collègues,

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Communautaire du 11 Juillet 2017 rendue exécutoire le 17 Juillet 2017, j'ai l'honneur de vous rendre compte des actes accomplis suivants :

**Décision n° 057/2019** : autorisant la signature d'une convention de mise à disposition des données, issues des fichiers fonciers, relatives à l'habitat, entre la CCGAM et URANIS, permettant l'identification de logements potentiellement indignes, insalubres, dégradés, nécessitant des travaux pour l'amélioration ou vacants et conclue pour la durée de la mission concernant l'étude pré-opérationnelle à la mise en place d'une OPAH-RU à AUTUN.

**Décision n° 058/2019** : modifiant l'acte de création de la régie mixte du Parc des Expositions l'Eduen.

**Décision n° 059/2019** : modifiant l'acte de création de la régie mixte du Muséum.

**Décision n° 060/2019** : fixant, pour les personnes extérieures au conservatoire, un tarif unique de 20 € pour la journée de la Master Classe de Slam au Conservatoire de musique du Grand Autunois-Morvan. Gratuité pour les élèves du conservatoire.

**Décision n° 061/2019** : autorisant la signature d'une convention de location d'un bureau à la Pépinière d'Entreprises à Bellevue avec l'association BGE. Elle est conclue du 13 mai 2019 au 31 décembre 2019 pour une redevance mensuelle de 153,10 € H.T.

**Décision n° 062/2019** : autorisant la signature d'une convention de partenariat entre l'association Human-Hist et la CCGAM, pour la mise à disposition gracieuse du Fablab et du Fab manager. Cette convention est conclue du 1<sup>er</sup> juin 2019 au 31 mai 2020.

**Décision n° 063/2019** : mandatant Maître Aurélien BUREL pour représenter la CCGAM devant le Tribunal de Grande Instance de Chalon-sur-Saône, dans le cadre du contentieux porté par la société ID COM contre la ville d'AUTUN et la CCGAM, relatif à une demande de remboursements de travaux réalisés sur la zone de Pont l'Evêque à AUTUN.

Cette décision permet également d'accepter les conditions financières présentées par Maître Aurélien BUREL de 4 100 € HT et la postulation devant le Tribunal de Grande Instance de Maître Mathilde LERAY SAINT ARROMAN pour un montant forfaitaire de 500 € HT.

**Décision n° 064/2019** : autorisant la signature d'une convention « Précarité standard » entre la CCGAM et ENEDIS pour encadrer les modalités de communication, à la CCGAM, d'indicateurs de précarité énergétique ainsi que les modalités de leur utilisation dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

**Décision n° 065/2019** : autorisant la signature d'un avenant n°1 à la convention de mise à disposition des données, issues des Fichiers Fonciers, avec le prestataire Urbanis portant modification de la liste de données fournies.

**Décision n° 066/2019** : autorisant la signature d'une convention entre la CCGAM et ECO DDS relative au nouvel agrément pour la collecte séparée des déchets diffus spécifiques en déchèteries, pour les déchèteries d'Etang sur Arroux et Autun. Le barème de soutien à la communication est fixé à 0.03 €/habitant.

**Séance du conseil communautaire du 10 Juillet 2019 : délibération n° 2019/055**

**Décision n° 2019/016** : approuvant les investissements et le plan de financement pour le fablab 2019 arrêté en dépenses et en recettes à 25 432,28 € HT et sollicitant auprès de l'Etat au titre de la DSIL le subventionnement des investissements 2019 du projet « Smart County ».

**Décision n° 2019/017** : approuvant le projet de mise aux normes de la cuisine centrale (phase1) et son plan de financement prévisionnel arrêté en dépenses et en recettes à 84 000 € HT et sollicitant auprès de l'Etat les financements mobilisables au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

**Décision n° 2019/018** : approuvant les projets d'implantation d'appuis-vélos équipés de bornes de recharges électriques et de signalisation d'aires de covoiturage, ainsi que le plan de financement prévisionnel arrêté en dépenses et en recettes à 34 166 € et sollicitant auprès de l'Etat les financements mobilisables au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

**Décision n° 2019/019** : approuvant la convention de partenariat entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et l'Association Espace Saint EX-FAJT, validant le versement d'une subvention de 35 000 € en fonctionnement.

**Décision n° 2019/020** : approuvant la convention de mission entre la CCGAM et l'Association EVENECO pour l'année 2019 et décidant d'attribuer 10 000 € pour l'organisation de la septième édition de la foire économique du Grand Autunois-Morvan.

**Décision n° 2019/021** : approuvant le plan de financement pour l'aide à la création artistique du projet « Espèces d'Espaces » de la Compagnie Equinoctis arrêté en dépenses et en recettes à 7 000 € TTC et sollicitant toutes subventions pour ce dossier, notamment auprès du Ministère de la Culture – DRAC Bourgogne Franche-Comté.

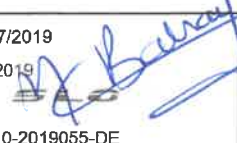
**Décision n° 2019/022** : sollicitant le Conseil Départemental de Saône-et-Loire dans le cadre du dispositif « installeunmédecin.com » pour subventionner la prestation de recrutement d'un médecin généraliste pour la MSP d'ETANG-SUR-ARROUX.

**Décision n° 2019/024** : approuvant les montants des subventions qui seront attribués aux différents projets scolaires, soit pour un montant total de 12 480 €.

**Décision n° 2019/025** : fixe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, le montant de la contribution des communes extérieures à la CCGAM aux frais de scolarité à 600 € par élève (soit 200 € par trimestre scolaire et par élève).

**Le conseil communautaire a pris acte de ces informations.**

Envoyé en préfecture le 18/07/2019  
Reçu en préfecture le 18/07/2019  
Affiché le 18/07/2019  
ID : 071-200070530-20190710-2019055-DE



  
**Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY**

**Séance du conseil communautaire du 10 Juillet 2019 : délibération n° 2019/055**

**Décision n° 067/2019** : autorisant l'organisation d'une solderie des bibliothèques de la CCGAM à destination du grand public le 15 et 16 juin 2019 et fixant les tarifs des ventes des ouvrages comme suit :

Livres Pièce	Lots
Livres de poches : 0.50 €	de 20 volumes : 2€
Éditions ordinaires: 1 €	de 10 volumes : 5€
Livres jeunesse : 0.50€	de 10 volumes : 2€
Bandes dessinées, Grands formats, livres illustrés : 1.50€	dé 10 volumes : 5€

**Décision n° 068/2019** : autorisant la signature d'une convention de partenariat entre la CCGAM et le CFA du Bâtiment d'AUTUN, qui formalise les engagements relatifs à la mise en place d'une aide aux entreprises locales qui recruteront un (des) apprenti(s) scolarisé(s) au CFA à la rentrée 2018/2019. Elle engagera les deux cosignataires sur la durée des contrats d'apprentissage concernés par le dispositif, laquelle peut varier entre 1, 2 et 3 ans selon le métier et la qualification préparés par les apprentis.

**Décision n° 069/2019** : autorisant la signature de l'avenant n°2 à la convention relative à la prise en charge des frais de fonctionnement des écoles privées Ste Marie et St Sacrement conclue entre l'Association de Gestion de l'Ensemble Scolaire Catholique d'Autun (AGESCA) et la CCGAM.

**Décision n° 070/2019** : fixant le tarif du repas à 3,25 € livré par le service de restauration de la CCGAM à la cantine d'AUXY les jeudi 16 mai (54) et vendredi 17 mai (48) soit 102 repas.

**Décision n° 071/2019** : autorisant l'adhésion au programme d'accompagnement collectif Territoir'Prod proposée par l'Association Réseau des Territoires Innovants pour un montant de 1 800 € TTC. Etant adhérente à l'ADCF, la CCGAM profitera d'une réduction de 50 % sur le montant pour l'année 2019.

**Décision n° 072/2019** : autorisant la mise à disposition d'un atelier à la Pépinière d'Entreprises, dans le cadre de l'action mobilité avec l'entreprise AD Production, à titre gracieux sur les semaines 26 à 28 de l'année 2019.

**Décision n° 073/2019** : autorisant la signature du contrat de prestation de service entre la CCGAM et Citykomi SAS relatif à la communication d'informations de la CCGAM en temps réel. Ce contrat est conclu pour une durée incompressible de 12 mois et pour un montant de la prestation à 1 590 € HT.

**Décision n° 074/2019** : fixant le tarif des impressions effectuées par les usagers de la MSAP D'ETANG SUR ARROUX, qui ne concernent pas la recherche d'emploi ou la création d'entreprise comme suit :

- 0,05 € A4 noir et blanc,
- 0,20 € A4 couleur,
- 0,10 € A3 noir et blanc,
- 0,40 € A3 couleur.

**De plus, et en vertu des délégations qui lui ont été accordées, le Bureau Communautaire, réuni le 14 mai, le 4 juin et le 27 juin 2019 a pris les décisions suivantes :**

**Décision n° 2019/015** : approuvant le plan de financement prévisionnel actualisé de la plateforme de mobilité « MOBIGAM » pour l'année 2019, arrêté en dépenses et en recettes à 129 117 € TTC, sollicitant les subventions auprès des partenaires financiers et de tout autre acteur financier et autorisant la signature des conventions s'y rapportant :

UE – Fonds Social Européen (FSE) :	56 117 €
Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté :	10 000 €
Conseil Départemental de Saône et Loire :	35 000 €

**DEPARTEMENT  
DE  
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 86  
Présents à la séance : 52  
Date de la convocation : 04 Juillet 2019  
Affichage compte rendu sommaire : 16 Juillet 2019

Envoyé en préfecture le 18/07/2019  
Reçu en préfecture le 18/07/2019  
Affiché le 18/07/2019  
ID : 071-200070530-20190710-2019056-DE

**Communauté de Communes  
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2019**

**ETAIENT PRESENTS :** MM Jean-Claude NOUALLET (jusqu'à la question n°3a), délégué d'Anost, Gérard JACSON, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LEBEIGLE), délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY (jusqu'à la question n°3a), Josette JOYEUX, (jusqu'à la question n°3a), MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, François De GUELIS, (à partir de la question n°2a), suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, (à partir de la question n°2e), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (jusqu'à la question n°3a, remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy les Couches, Claude MERCKEL (jusqu'à la question n°3a), Mme Marie-Louise CONDETTE, délégués d'Epinaç, MM Dominique COMMEAU, délégué d'Etang sur Arroux, Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°3a), délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT (jusqu'à la question n°3a), délégué de Lucenay l'Évêque, André JARLOT (jusqu'à la question n°3a), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (à partir de la question n° 1a), déléguée de Morlet, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Gilles PILLOT, (jusqu'à la question n°3a), suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°3a), délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Jean-Noël VIEILLARD, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY) délégué de Saint Martin de Commune, Henri KYZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, délégués communautaires.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M Vincent CHAUVET.

**ONT DONNE POUVOIR :** M Jean-Claude NOUALLET à Mme Anne-Marie DUCREUX (à partir de la question n°3a), M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, M Pascal POMAREL à M Gilbert DARROUX, Mme Marie-Claire TELLIER à M Patrick GUILLET, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Régine DEVOUCOUX, Mme Delphine FLORAND à M Alain DURAND, M Frédéric HUEBER à M Hubert LOBREAU, M Jean-Louis LAURENT à Mme Véronique PROST (à partir de la question n°1a), M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Claude MERCKEL à M Emile LECONTE (à partir de la question n°3a), M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL (jusqu'à la question n° 3a), puis à Mme Marie-Louise CONDETTE (à partir de la question n°3a), Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU, M Marc PERILLAT à M Jean-Baptiste PIERRE (à partir de la question n° 3a), M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°3a).

**ABSENTS :** M Bertrand JOLY, Mme Julie REGOND, M Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, MM Thierry BABOUILLARD, Mme Marie-Claude BONNOT, M Hervé BOUARD, Marie VOURIOT THUZET, MM Hubert LACHAUD, Armand DUFOR, Mme Anne-Marie MARILLER, M Jean-Louis MARTIN, Mme Agnès COMEAU, M Xavier DUVIGNAUD, Mme Marguerite ROY, MM Pierre LABRUYERE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET, Jean-Marc DUMONT.

**2019/056**

**Objet :** Compte rendu des marchés à procédure adaptée.

**Rapport de Monsieur Michel BELHOMME,  
Deuxième Vice-Président**

Chers Collègues,

Conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Communautaire du 11 Juillet 2017 rendue exécutoire le 17 Juillet 2017, j'ai l'honneur de vous rendre compte des marchés à procédure adaptée.

**10 mai 2019 : 2018/031** : Reconversion de l'ancien restaurant de l'EHPAD de Couches en micro-crèche et relais d'assistantes maternelles - lot n° 2 « Démolition - Gros œuvre ».

Titulaire : ZIRDA de CHALON SUR SAONE (71100)

**Résiliation du marché** pour faute du titulaire.

**24 juin 2019 : 2018/050** - « Rénovation de la couverture du Cosec d'Etang-sur-Aroux »

Titulaire : SOPREMA de CHENOVE (21).

**Avenant n°1** Modifiant la conception de la couverture afin de l'alléger et de répondre aux prescriptions du bureau d'étude pour un montant de 17 400 € HT, soit une augmentation de 17,60 % soit un montant global du marché de : 99 016,60 € H.T.

**28 juin 2019 : 2019-9** - « COSEC d'ETANG SUR ARROUX - Renforcement de la structure bois ».

Attributaire : RENOFORS de CHEVILLY-LARUE (94) pour un montant de 38 000 € HT.

**1<sup>er</sup> juillet 2019 - Marché sans mise en concurrence.**

Travaux liés au marché n° 2017/091 « Réhabilitation et reconstruction partielle de l'abattoir multi-espèces intercommunal d'AUTUN. - Lot n° 2 « Serrurerie ».

Attributaire : SARL METALLERIE GRILLOT de DRACY LE FORT (71640) pour un montant de 23 538 € HT.

**2 juillet 2019 : 2019-13** - « Modernisation de la voirie intercommunale 2019 de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan ».

1 TF et 5 TO

Attributaire : EUROVIA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE à AUTUN pour un montant de : 298 354,00 € H.T pour la TF,


6 436,00 € H.T pour la TO n°3,

32 226,00 € H.T pour la TO n°5.

Soit un montant total de : 337 016 € HT.

**Le conseil communautaire a pris acte de ces informations.**

Envoyé en préfecture le 18/07/2019	
Reçu en préfecture le 18/07/2019	
Affiché le 18/07/2019	
ID : 071-200070530-20190710-2019056-DE	

  
**Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY**



**DEPARTEMENT  
DE  
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 86  
Présents à la séance : 53  
Date de la convocation : 04 Juillet 2019  
Affichage compte rendu sommaire : 16 Juillet 2019

Envoyé en préfecture le 18/07/2019  
Reçu en préfecture le 18/07/2019  
Affiché le 18/07/2019  
ID : 071-200070530-20190710-2019057-DE

**Communauté de Communes  
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2019**

**ETAIENT PRESENTS :** MM Jean-Claude NOUALLET (jusqu'à la question n°3a), délégué d'Anost, Gérard JACSON, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LEBEIGLE), délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY (jusqu'à la question n°3a), Josette JOYEUX, (jusqu'à la question n°3a), MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, François De GUELIS, (à partir de la question n°2a), suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, (à partir de la question n°2e), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (jusqu'à la question n°3a, remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy les Couches, Claude MERCKEL (jusqu'à la question n°3a), Mme Marie-Louise CONDETTE, délégués d'Epinaç, MM Dominique COMMEAU, délégué d'Etang sur Arroux, Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°3a), délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT (jusqu'à la question n°3a), délégué de Lucenay l'Évêque, André JARLOT (jusqu'à la question n°3a), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (à partir de la question n° 1a), déléguée de Morlet, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Gilles PILLOT, (jusqu'à la question n°3a), suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°3a), délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Jean-Noël VIEILLARD, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY) délégué de Saint Martin de Commune, Henri KYZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, délégués communautaires.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M Vincent CHAUVET.

**ONT DONNE POUVOIR :** M Jean-Claude NOUALLET à Mme Anne-Marie DUCREUX (à partir de la question n°3a), M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, M Pascal POMAREL à M Gilbert DARROUX, Mme Marie-Claire TELLIER à M Patrick GUILLET, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Régine DEVOUCOUX, Mme Delphine FLORAND à M Alain DURAND, M Frédéric HUEBER à M Hubert LOBREAU, M Jean-Louis LAURENT à Mme Véronique PROST (à partir de la question n°1a), M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Claude MERCKEL à M Emile LECONTE (à partir de la question n°3a), M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL (jusqu'à la question n° 3a), puis à Mme Marie-Louise CONDETTE (à partir de la question n°3a), Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU, M Marc PERILLAT à M Jean-Baptiste PIERRE (à partir de la question n° 3a), M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°3a).

**ABSENTS :** M Bertrand JOLY, Mme Julie REGOND, M Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, MM Thierry BABOUILLARD, Mme Marie-Claude BONNOT, M Hervé BOUARD, Marie VOURIOT THUZET, MM Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, M Jean-Louis MARTIN, Mme Agnès COMEAU, M Xavier DUVIGNAUD, Mme Marguerite ROY, MM Pierre LABRUYERE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET, Jean-Marc DUMONT.

**2019/057**

**Objet:** Révision des tarifs communautaires.

**Rapport de Monsieur Vincent CHAUVET,  
1<sup>er</sup> Vice-Président**

Chers collègues,

La plupart des tarifs des services communautaires sont traditionnellement révisés en début d'année.

Pour 2019, suite aux réunions de préparations budgétaires et des conseils des maires où les différentes compétences sont présentées, il vous est proposé de retenir une évolution variant de + 3% à + 5% des tarifs, en utilisant des arrondis en général à 0,10 € près.

Vous trouverez ci-joint le détail de ces tarifs avec les dates d'application.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **APPROUVE** les tarifs des services communautaires, applicables aux dates indiquées dans le tableau des tarifs ci-joint.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des trois premiers vice-présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 18/07/2019
Reçu en préfecture le 18/07/2019
Affiché le 18/07/2019
ID : 071-200070530-20190710-2019057-DE

**Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY**

**DEPARTEMENT  
DE  
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 86  
Présents à la séance : 53  
Date de la convocation : 04 Juillet 2019  
Affichage compte rendu sommaire : 16 Juillet 2019

Envoyé en préfecture le 18/07/2019

Reçu en préfecture le 18/07/2019

Affiché le 18/07/2019

ID : 071-200070530-20190710-2019058-DE

**Communauté de Communes  
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2019**

**ETAIENT PRESENTS :** MM Jean-Claude NOUALLET (jusqu'à la question n°3a), délégué d'Anost, Gérard JACSON, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LEBEIGLE), délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY (jusqu'à la question n°3a), Josette JOYEUX, (jusqu'à la question n°3a), MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, François De GUELIS, (à partir de la question n°2a), suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, (à partir de la question n°2e), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (jusqu'à la question n°3a, remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy les Couches, Claude MERCKEL (jusqu'à la question n°3a), Mme Marie-Louise CONDETTE, délégués d'Epinaç, MM Dominique COMMEAU, délégué d'Etang sur Arroux, Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°3a), délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT (jusqu'à la question n°3a), délégué de Lucenay l'Évêque, André JARLOT (jusqu'à la question n°3a), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (à partir de la question n° 1a), déléguée de Morlet, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Gilles PILLOT, (jusqu'à la question n°3a), suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°3a), délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Jean-Noël VIEILLARD, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY) délégué de Saint Martin de Commune, Henri KYZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, délégués communautaires.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M Vincent CHAUVET.

**ONT DONNE POUVOIR :** M Jean-Claude NOUALLET à Mme Anne-Marie DUCREUX (à partir de la question n°3a), M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, M Pascal POMAREL à M Gilbert DARROUX, Mme Marie-Claire TELLIER à M Patrick GUILLET, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Régine DEVOUCOUX, Mme Delphine FLORAND à M Alain DURAND, M Frédéric HUEBER à M Hubert LOBREAU, M Jean-Louis LAURENT à Mme Véronique PROST (à partir de la question n°1a), M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Claude MERCKEL à M Emile LECONTE (à partir de la question n°3a), M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL (jusqu'à la question n° 3a), puis à Mme Marie-Louise CONDETTE (à partir de la question n°3a), Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU, M Marc PERILLAT à M Jean-Baptiste PIERRE (à partir de la question n° 3a), M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°3a).

**ABSENTS :** M Bertrand JOLY, Mme Julie REGOND, M Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, MM Thierry BABOUILLARD, Mme Marie-Claude BONNOT, M Hervé BOUARD, Marie VOURIOT THUZET, MM Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, M Jean-Louis MARTIN, Mme Agnès COMEAU, M Xavier DUVIGNAUD, Mme Marguerite ROY, MM Pierre LABRUYERE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET, Jean-Marc DUMONT.

**2019/058**

**Objet :** Affectation de subventions aux associations sportives

Chers Collègues,

Lors de son assemblée générale le 14 mai dernier, l'Office Municipal des Sports a adopté les propositions de subventions suivantes pour des clubs sportifs dont l'activité se rattache à la compétence du Grand Autunois-Morvan :

<b>Associations</b>	<b>Proposition</b>
Aéroclub du Morvan	5.700,00
Cyclo Club Autunois	1.750,00
Aspen	1.400,00
La Musaraigne	600,00
Club de Voile	600,00

Des crédits non affectés ont été votés lors du budget primitif 2019 (10.050 €), il est donc possible d'affecter tout ou partie de son montant.

*Monsieur Alain DURAND, en tant que président d'association, ne prenant pas part au vote,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

**APPROUVE** l'attribution de subventions aux associations :

<b>Associations</b>	<b>Montant affecté</b>
Aéroclub du Morvan	5.700 €
Cyclo Club Autunois	1.750 €
Aspen	1.400 €
La Musaraigne	600 €
Club de Voile	600 €

**AUTORISE** l'utilisation des crédits non affectés votés lors du budget primitif 2019

**AUTORISE** Madame la Présidente, l'un des trois premiers vice-présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

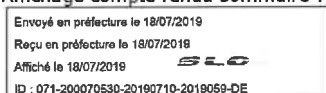


**Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY**

Envoyé en préfecture le 18/07/2019	
Reçu en préfecture le 18/07/2019	
Affiché le 18/07/2019	
ID : 071-200070530-20190710-2019058-DE	

**DEPARTEMENT  
DE  
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 86  
Présents à la séance : 54  
Date de la convocation : 04 Juillet 2019  
Affichage compte rendu sommaire : 16 Juillet 2019



**Communauté de Communes  
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT**  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**SEANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2019**

**ETAIENT PRESENTS :** MM Jean-Claude NOUALLET (jusqu'à la question n°3a), délégué d'Anost, Gérard JACSON, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LEBEIGLE), délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY (jusqu'à la question n°3a), Josette JOYEUX, (jusqu'à la question n°3a), MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, François De GUELIS, (à partir de la question n°2a), suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, (à partir de la question n°2e), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Cury, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (jusqu'à la question n°3a, remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy les Couches, Claude MERCKEL (jusqu'à la question n°3a), Mme Marie-Louise CONDETTE, délégués d'Epinac, MM Dominique COMMEAU, délégué d'Etang sur Arroux, Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°3a), délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT (jusqu'à la question n°3a), délégué de Lucenay l'Évêque, André JARLOT (jusqu'à la question n°3a), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (à partir de la question n° 1a), déléguée de Morlet, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Gilles PILLOT, (jusqu'à la question n°3a), suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°3a), délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Jean-Noël VIEILLARD, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY) délégué de Saint Martin de Commune, Henri KYZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, délégués communautaires.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M Vincent CHAUVET.

**ONT DONNE POUVOIR :** M Jean-Claude NOUALLET à Mme Anne-Marie DUCREUX (à partir de la question n°3a), M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, M Pascal POMAREL à M Gilbert DARROUX, Mme Marie-Claire TELLIER à M Patrick GUILLET, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Régine DEVOUCOUX, Mme Delphine FLORAND à M Alain DURAND, M Frédéric HUEBER à M Hubert LOBREAU, M Jean-Louis LAURENT à Mme Véronique PROST (à partir de la question n°1a), M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Claude MERCKEL à M Emile LECONTE (à partir de la question n°3a), M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL (jusqu'à la question n° 3a), puis à Mme Marie-Louise CONDETTE (à partir de la question n°3a), Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU, M Marc PERILLAT à M Jean-Baptiste PIERRE (à partir de la question n° 3a), M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°3a).

**ABSENTS :** M Bertrand JOLY, Mme Julie REGOND, M Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, MM Thierry BABOUILLARD, Mme Marie-Claude BONNOT, M Hervé BOUARD, Marie VOURIOT THUZET, MM Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, M Jean-Louis MARTIN, Mme Agnès COMEAU, M Xavier DUVIGNAUD, Mme Marguerite ROY, MM Pierre LABRUYERE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET, Jean-Marc DUMONT.

**2019/059**

**Objet :** Convention pour l'organisation de la restauration scolaire au bénéfice des enfants scolarisés à l'école de la commune d'AUXY.

**Rapport de Monsieur Claude MERCKEL,  
Vice-Président**

Chers Collègues,

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2010 selon lequel "l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée »;

Vu l'article 1° du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 qui définit le seuil précité à 23 000 € ;

Considérant que l'association Restaurant Scolaire d'Auxy assume cette mission d'intérêt général depuis le 12 septembre 1974 à laquelle la communauté de communes du Grand Autunois-Morvan et la commune d'Auxy souhaitent apporter leur soutien financier et technique;

Dans le cadre de cette convention, la communauté de communes du Grand Autunois-Morvan, statutairement compétente pour l'organisation de la "restauration collective", reconnaît à l'association la mission d'assurer la gestion de la cantine scolaire d'Auxy.

L'association, dans le cadre de cette mission, assurera et prendra la pleine responsabilité de la confection des repas et la gestion du service de repas au bénéfice des élèves inscrits dans les écoles d'Auxy, ce, tous les jours scolaires.

Compte tenu de l'importance que présente cette mission, la communauté de communes du Grand Autunois-Morvan et la commune d'Auxy décident d'en faciliter la réalisation par l'attribution de moyens techniques et/ou financiers. En contrepartie, un partenariat devra s'engager conformément à l'article 18 de ladite convention.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité  
(1 abstention)**

- **APPROUVE** la convention pour l'organisation de la restauration scolaire au bénéfice des enfants scolarisés à l'école de la commune d'AUXY, qui s'appliquera à compter du 2 septembre 2019.

- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des trois premiers vice-présidents à signer cette convention ou tout autre document se rapportant à ce dossier.

**Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY**

Envoyé en préfecture le 18/07/2019	
Reçu en préfecture le 18/07/2019	
Affiché le 18/07/2019	
ID : 071-200070530-20190710-2019059-DE	

**DEPARTEMENT  
DE  
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 86  
Présents à la séance : 54  
Date de la convocation : 04 Juillet 2019  
Affichage compte rendu sommaire : 16 Juillet 2019

Envoyé en préfecture le 18/07/2019

Reçu en préfecture le 18/07/2019

Affiché le 18/07/2019



ID : 071-200070530-20190710-2019060-DE

**Communauté de Communes  
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2019**

**ETAIENT PRESENTS :** MM Jean-Claude NOUALLET (jusqu'à la question n°3a), délégué d'Anost, Gérard JACSON, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LEBEIGLE), délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY (jusqu'à la question n°3a), Josette JOYEUX, (jusqu'à la question n°3a), MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, François De GUELIS, (à partir de la question n°2a), suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, (à partir de la question n°2e), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (jusqu'à la question n°3a, remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy les Couches, Claude MERCKEL (jusqu'à la question n°3a), Mme Marie-Louise CONDETTE, délégués d'Epinac, MM Dominique COMMEAU, délégué d'Etang sur Arroux, Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°3a), délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT (jusqu'à la question n°3a), délégué de Lucenay l'Evêque, André JARLOT (jusqu'à la question n°3a), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (à partir de la question n° 1a), déléguée de Morlet, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Gilles PILLOT, (jusqu'à la question n°3a), suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°3a), délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Jean-Noël VIEILLARD, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY) délégué de Saint Martin de Commune, Henri KYZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, délégués communautaires.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M Vincent CHAUVET.

**ONT DONNE POUVOIR :** M Jean-Claude NOUALLET à Mme Anne-Marie DUCREUX (à partir de la question n°3a), M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, M Pascal POMAREL à M Gilbert DARROUX, Mme Marie-Claire TELLIER à M Patrick GUILLET, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Régine DEVOUCOUX, Mme Delphine FLORAND à M Alain DURAND, M Frédéric HUEBER à M Hubert LOBREAU, M Jean-Louis LAURENT à Mme Véronique PROST (à partir de la question n°1a), M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Claude MERCKEL à M Emile LECONTE (à partir de la question n°3a), M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL (jusqu'à la question n° 3a), puis à Mme Marie-Louise CONDETTE (à partir de la question n°3a), Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU, M Marc PERILLAT à M Jean-Baptiste PIERRE (à partir de la question n° 3a), M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°3a).

**ABSENTS :** M Bertrand JOLY, Mme Julie REGOND, M Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, MM Thierry BABOUILLARD, Mme Marie-Claude BONNOT, M Hervé BOUARD, Marie VOURIOT THUZET, MM Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, M Jean-Louis MARTIN, Mme Agnès COMEAU, M Xavier DUVIGNAUD, Mme Marguerite ROY, MM Pierre LABRUYERE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET, Jean-Marc DUMONT.

**2019/060**

**Objet :** Convention relative à l'accueil des élèves des écoles maternelles et primaires de Couches au restaurant scolaire du collège public Louis Pergaud à Couches.

**Rapport de Monsieur Christian GILLOT,  
Vice-Président.**

Chers Collègues,

Les élèves des écoles primaire et maternelle de Couches prennent leurs repas au restaurant scolaire du collège public Louis Pergaud, encadrés par du personnel communautaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Le collège garantit l'accueil des élèves uniquement durant la période scolaire.

Depuis le 1er février 2017, la surveillance des repas et des déplacements des élèves s'exerce sous la responsabilité exclusive des personnels désignés par la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Les repas sont servis aux élèves au tarif fixé en Conseil d'Administration du collège avant le début de chaque année civile. Le prix du repas sera le prix du repas payé par les élèves demi-pensionnaires du collège.

Le collège reconnaîtra pour seul débiteur la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan, laquelle réglera au collège le montant des repas effectivement commandés pour les élèves dans un délai de 20 jours après la date d'émission de la facture.

La Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan se chargera du recouvrement du montant des repas auprès des familles des élèves aux tarifs fixés par elle.

Une convention a été conclue pour trois années scolaires 2016/2017 2017/2018 et 2018/2019.

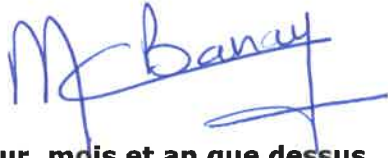
Il convient par conséquent d'établir et d'approuver une nouvelle convention pour les trois prochaines années scolaires 2019/2020, 2020/2021 et 2021/2022.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**APPROUVE** la convention relative à l'accueil des élèves des écoles maternelles et primaires de Couches au restaurant scolaire du collège public Louis Pergaud à Couches annexée au présent rapport pour les trois prochaines années scolaires 2019/2020, 2020/2021 et 2021/2022.

**AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des trois premiers Vice-Présidents à signer la convention relative à l'accueil des élèves des écoles maternelles et primaires de Couches au restaurant scolaire du collège public Louis Pergaud et tout document se rapportant à ce dossier.



  
**Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY**



**DEPARTEMENT  
DE  
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 86  
Présents à la séance : 54  
Date de la convocation : 04 Juillet 2019  
Affichage compte rendu sommaire : 16 Juillet 2019

Envoyé en préfecture le 18/07/2019

Reçu en préfecture le 18/07/2019

Affiché le 18/07/2019

ID : 071-200070530-20190710-2019061-DE

# Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan

## EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SEANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2019

**ETAIENT PRESENTS :** MM Jean-Claude NOUALLET (jusqu'à la question n°3a), délégué d'Anost, Gérard JACSON, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LEBEIGLE), délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY (jusqu'à la question n°3a), Josette JOYEUX, (jusqu'à la question n°3a), MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, François De GUELIS, (à partir de la question n°2a), suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, (à partir de la question n°2e), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (jusqu'à la question n°3a, remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy les Couches, Claude MERCKEL (jusqu'à la question n°3a), Mme Marie-Louise CONDETTE, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, délégué d'Étang sur Arroux, Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°3a), délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT (jusqu'à la question n°3a), délégué de Lucenay l'Évêque, André JARLOT (jusqu'à la question n°3a), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (à partir de la question n° 1a), déléguée de Morlet, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Gilles PILLOT, (jusqu'à la question n°3a), suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°3a), délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Jean-Noël VIEILLARD, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY) délégué de Saint Martin de Commune, Henri KYZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, délégués communautaires.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M Vincent CHAUVET.

**ONT DONNE POUVOIR :** M Jean-Claude NOUALLET à Mme Anne-Marie DUCREUX (à partir de la question n°3a), M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, M Pascal POMAREL à M Gilbert DARROUX, Mme Marie-Claire TELLIER à M Patrick GUILLET, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Régine DEVOUCOUX, Mme Delphine FLORAND à M Alain DURAND, M Frédéric HUEBER à M Hubert LOBREAU, M Jean-Louis LAURENT à Mme Véronique PROST (à partir de la question n°1a), M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Claude MERCKEL à M Emile LECONTE (à partir de la question n°3a), M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL (jusqu'à la question n° 3a), puis à Mme Marie-Louise CONDETTE (à partir de la question n°3a), Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU, M Marc PERILLAT à M Jean-Baptiste PIERRE (à partir de la question n° 3a), M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°3a).

**ABSENTS :** M Bertrand JOLY, Mme Julie REGOND, M Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, MM Thierry BABOUILLARD, Mme Marie-Claude BONNOT, M Hervé BOUARD, Marie VOURIOT THUZET, MM Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, M Jean-Louis MARTIN, Mme Agnès COMEAU, M Xavier DUVIGNAUD, Mme Marguerite ROY, MM Pierre LABRUYERE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET, Jean-Marc DUMONT.

**2019/061**

**Objet :** Avenant n°4 à la convention entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et l'Association Odyssée Loisirs.

**Rapport de Monsieur Yannick BOUTHIÈRE,  
Vice-Président**

Chers Collègues,

Une convention entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et l'Association Odyssee Loisirs a été signée le 26 août 2015.

Dans le cadre de cette convention, la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan reconnaît à l'association la mission d'assurer la gestion et l'animation de l'accueil de loisirs des enfants de 3 à 12 ans et des adolescents situé dans le quartier de Saint-Pantaléon à Autun.

Les actions liées à cette mission concernent :

- la gestion et l'animation de l'accueil périscolaire, des activités d'accueil des mercredis, des petites et grandes vacances ainsi que l'organisation de séjours de vacances,
- la gestion et l'animation du service de restauration de l'accueil de loisirs.

Il est précisé que toutes les clauses et conditions de la convention initiale restent inchangées.

Il vous est proposé d'adopter un quatrième avenant à cette convention pour la proroger du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2019.

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**APPROUVE** la prorogation de la convention, signée le 26 août 2015 avec Odyssee Loisirs jusqu'au 31 décembre 2019, par cet avenant n°4.

**AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des trois premiers Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY**

Envoyé en préfecture le 18/07/2019	
Reçu en préfecture le 18/07/2019	
Affiché le 18/07/2019	
ID : 071-200070530-20190710-2019061-DE	

**DEPARTEMENT  
DE  
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 86  
Présents à la séance : 54  
Date de la convocation : 04 Juillet 2019  
Affichage compte rendu sommaire : 16 Juillet 2019

**Communauté de Communes  
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Envoyé en préfecture le 18/07/2019

Reçu en préfecture le 18/07/2019

Affiché le 18/07/2019

ID : 071-200070530-20190710-2019062-DE

**SEANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2019**

**ETAIENT PRESENTS :** MM Jean-Claude NOUALLET (jusqu'à la question n°3a), délégué d'Anost, Gérard JACSON, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LEBEIGLE), délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY (jusqu'à la question n°3a), Josette JOYEUX, (jusqu'à la question n°3a), MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, François De GUELIS, (à partir de la question n°2a), suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, (à partir de la question n°2e), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (jusqu'à la question n°3a, remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy les Couches, Claude MERCKEL (jusqu'à la question n°3a), Mme Marie-Louise CONDETTE, délégués d'Epinaç, MM Dominique COMMEAU, délégué d'Etang sur Arroux, Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°3a), délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT (jusqu'à la question n°3a), délégué de Lucenay l'Évêque, André JARLOT (jusqu'à la question n°3a), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (à partir de la question n° 1a), déléguée de Morlet, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Gilles PILLOT, (jusqu'à la question n°3a), suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°3a), délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Jean-Noël VIEILLARD, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY) délégué de Saint Martin de Commune, Henri KYZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, délégués communautaires.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M Vincent CHAUVET.

**ONT DONNE POUVOIR :** M Jean-Claude NOUALLET à Mme Anne-Marie DUCREUX (à partir de la question n°3a), M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, M Pascal POMAREL à M Gilbert DARROUX, Mme Marie-Claire TELLIER à M Patrick GUILLET, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Régine DEVOUCOUX, Mme Delphine FLORAND à M Alain DURAND, M Frédéric HUEBER à M Hubert LOBREAU, M Jean-Louis LAURENT à Mme Véronique PROST (à partir de la question n°1a), M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Claude MERCKEL à M Emile LECONTE (à partir de la question n°3a), M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL (jusqu'à la question n° 3a), puis à Mme Marie-Louise CONDETTE (à partir de la question n°3a), Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU, M Marc PERILLAT à M Jean-Baptiste PIERRE (à partir de la question n° 3a), M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°3a).

**ABSENTS :** M Bertrand JOLY, Mme Julie REGOND, M Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, MM Thierry BABOUILARD, Mme Marie-Claude BONNOT, M Hervé BOUARD, Marie VOURIOT THUZET, MM Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, M Jean-Louis MARTIN, Mme Agnès COMEAU, M Xavier DUVIGNAUD, Mme Marguerite ROY, MM Pierre LABRUYERE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET, Jean-Marc DUMONT.

**2019/062**

**Objet :** Adhésion au Syndicat mixte du bassin versant de la Bourbince.

## Séance du conseil communautaire du 10 Juillet 2019 : délibération n° 2019/062

Envoyé en préfecture le 18/07/2019  
Reçu en préfecture le 18/07/2019  
Affiché le 18/07/2019  
ID : 071-200070530-20190710-2019062-DE

Rapport de Monsieur Michel BELHOMME  
Premier Vice-Président

Chers Collègues,

Le syndicat mixte du bassin versant de la Bourbince (SMi2B) ayant pour objet l'exercice de la compétence « gestion des milieux aquatiques », constitué de la Communauté Urbaine Creusot Montceau et de la Communauté de communes du Grand Charolais, propose son extension pour couvrir l'ensemble du bassin versant de la Bourbince. La Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan est concernée par ce bassin versant sur le périmètre des communes de Saint-Eugène, La Tagnière et Uchon.

L'adhésion à ce syndicat entraînera un transfert des compétences de la CCGAM au syndicat mixte, sur le territoire appartenant au bassin versant de la Bourbince. Les compétences transférées sont les missions définies aux 1°, 2° et 8° du I de l'article 211-7 du code de l'environnement, dans sa version en vigueur à la date du 27 décembre 2018, soit :

- 1° l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Les statuts du SMi2B précisent qu'il pourra notamment réaliser les actions suivantes :  
Préservation, entretien, restauration du bon fonctionnement des milieux aquatiques en vue de préserver/restaurer le bon état des eaux, ou de concourir à la réduction de l'aléa inondation :

- Restauration, entretien et suivi de la ripisylve ;
- Restauration, entretien, suivi du lit mineur, des berges et des annexes fluviales : gestion du transport solide, diversification des faciès d'écoulement, reconnexion d'annexes fluviales, remontée des points d'abreuvement ;
- Restauration, entretien des fonctionnalités du lit majeur : zones naturelles d'expansion des crues, restauration de la continuité latérale, des enveloppes de mobilité latérale du cours d'eau ;
- Restauration, entretien des lacs et plans d'eau publics ;
- Restauration de la continuité écologique : coordination des opérations coordonnées, appui technique et administratif aux propriétaires d'ouvrages, délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- Restauration, entretien et suivi des zones humides propriété du syndicat ou de ses membres, appui à la gestion des zones humides privées en partenariat avec les cellules d'assistance technique zones humides, préservation des zones humides par acquisition ;
- Maîtrise d'ouvrage des études de diagnostic de bassin versant ou de tronçons de cours d'eau concourant à mieux comprendre l'état et le fonctionnement des milieux aquatiques et les pressions qu'ils subissent ; élaboration des programmes d'action ;
- Coordination et pilotage des programmes d'action ;
- Communication générale, information de la population, actions pédagogiques.

Les membres du syndicat mixte participent à son financement selon la formule suivante :

$$c = (((Pm \times 100/PT) + (Sm \times 100/ST)) / 2) \times D$$

c : contribution

Pm : population totale du membre inclus dans le périmètre du SMi2B

PT : population totale du SMi2B

Sm : superficie du membre dans le périmètre du syndicat

ST : superficie totale du périmètre du syndicat

D : dépense à couvrir (base de départ)

**Séance du conseil communautaire du 10 Juillet 2019 : délibération n° 2019/062**

Selon cette formule, la population et la superficie de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan à prendre en considération pour calculer sa contribution sont celles des communes d'Uchon, La Tagnière et Saint-Eugène.

Le comité syndical comprendra 29 délégués titulaires et autant de délégués suppléants. La Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan disposera d'un délégué titulaire et d'un suppléant.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan au Syndicat mixte du bassin versant de la Bourbince,
- **APPROUVE** le transfert des compétences au syndicat mixte du bassin versant de la Bourbince des missions définies aux 1°, 2° et 8° du I de l'article 211-7 du Code de l'Environnement, dans le périmètre concerné par le bassin versant de la Bourbince,
- **DESIGNE** Monsieur Xavier DUVIGNAUD, (délégué de Saint-Eugène), délégué titulaire et Monsieur Etienne DESCOURS, (délégué d'Uchon), délégué suppléant, représentants de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan pour siéger au comité syndical du syndicat mixte du bassin versant de la Bourbince,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ainsi que les trois premiers vice-présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 18/07/2019	
Reçu en préfecture le 18/07/2019	
Affiché le 18/07/2019	
ID : 071-200070530-20190710-2019062-DE	

  
**Fait les jour, mois et an que dessus.**  
**Pour extrait conforme**  
**La Présidente,**  
**Marie-Claude BARNAY**



**DEPARTEMENT  
DE  
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 86  
Présents à la séance : 55  
Date de la convocation : 04 Juillet 2019  
Affichage compte rendu sommaire : 16 Juillet 2019

Envoyé en préfecture le 18/07/2019

Reçu en préfecture le 18/07/2019

Affiché le 18/07/2019

**SLO**

ID : 071-200070530-20190710-2019063-DE

**Communauté de Communes  
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2019**

**ETAIENT PRESENTS :** MM Jean-Claude NOUALLET (jusqu'à la question n°3a), délégué d'Anost, Gérard JACSON, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LEBEIGLE), délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY (jusqu'à la question n°3a), Josette JOYEUX, (jusqu'à la question n°3a), MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, François De GUELIS, (à partir de la question n°2a), suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, (à partir de la question n°2e), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LCONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (jusqu'à la question n°3a, remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy les Couches, Claude MERCKEL (jusqu'à la question n°3a), Mme Marie-Louise CONDETTE, délégués d'Epinaç, MM Dominique COMMEAU, délégué d'Etang sur Arroux, Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°3a), délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT (jusqu'à la question n°3a), délégué de Lucenay l'Evêque, André JARLOT (jusqu'à la question n°3a), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (à partir de la question n° 1a), déléguée de Morlet, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Gilles PILLOT, (jusqu'à la question n°3a), suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°3a), délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Jean-Noël VIEILLARD, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY) délégué de Saint Martin de Commune, Henri KYZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, délégués communautaires.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M Vincent CHAUVET.

**ONT DONNE POUVOIR :** M Jean-Claude NOUALLET à Mme Anne-Marie DUCREUX (à partir de la question n°3a), M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, M Pascal POMAREL à M Gilbert DARROUX, Mme Marie-Claire TELLIER à M Patrick GUILLET, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Régine DEVOUCOUX, Mme Delphine FLORAND à M Alain DURAND, M Frédéric HUEBER à M Hubert LOBREAU, M Jean-Louis LAURENT à Mme Véronique PROST (à partir de la question n°1a), M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Claude MERCKEL à M Emile LCONTE (à partir de la question n°3a), M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL (jusqu'à la question n° 3a), puis à Mme Marie-Louise CONDETTE (à partir de la question n°3a), Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU, M Marc PERILLAT à M Jean-Baptiste PIERRE (à partir de la question n° 3a), M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°3a).

**ABSENTS :** M Bertrand JOLY, Mme Julie REGOND, M Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, MM Thierry BABOUILLARD, Mme Marie-Claude BONNOT, M Hervé BOUARD, Marie VOURIOT THUZET, MM Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, M Jean-Louis MARTIN, Mme Agnès COMEAU, M Xavier DUVIGNAUD, Mme Marguerite ROY, MM Pierre LABRUYERE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET, Jean-Marc DUMONT.

**2019/063**

**Objet :** Création du syndicat des bassins versants de l'Arroux et de la Somme (SMBVAS) (incluant des affluents de la Loire hors Bourbince)

**Séance du conseil communautaire du 10 Juillet 2019 : délibération n° 2019/063**

Envoyé en préfecture le 18/07/2019

Reçu en préfecture le 18/07/2019

Affiché le 18/07/2019

ID : 071-200070530-20190710-2019063-DE

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,  
Présidente**

Chers Collègues,

Vu la Directive 20/60/CE du Parlement Européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau (DCE : Directive-Cadre sur l'eau) ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L. 211-1, L. 211-7 et L. 215-4, L. 215-18 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu les dispositions de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 relative à la modernisation de l'action publique territoriale et de l'affirmation des métropoles (MAPTAM) ;

Vu les dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRE) ;

Vu les dispositions de la loi n°2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations ;

Vu l'arrêté préfectoral institutif du 8 décembre 2016 portant constitution de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan modifié par l'arrêté du 11 décembre 2018 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan en date du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et modifiés le 11 décembre 2018 ;

Considérant que la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 modifie l'article L.211-7 du code de l'environnement et confie aux communes la compétence en matière de « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » dite GEMAPI et la transfère automatiquement aux EPCI à fiscalité propre au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

Considérant que la loi NOTRE du 7 août 2015 modifie la loi MAPTAM et diffère le transfert automatique de la compétence GEMAPI aux EPCI à fiscalité propre au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

Considérant qu'une synergie susceptible de générer des économies d'échelle est identifiée pour l'exercice de la compétence GEMAPI telle que prévue à l'article L.211-7 du code de l'environnement par les items 1, 2, 5 et 8 et par la possibilité pour les EPCI-FP de transférer ultérieurement des compétences facultatives incluses dans l'article L.211-7 du code de l'environnement ;

Considérant que des discussions entre la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan, la Communauté de Communes du Pays Arnay Liernais, la Communauté de Communes entre Arroux Loire et Somme, la Communauté de Communes du Grand Charolais, la Communauté Urbaine le Creusot Montceau les Mines ont abouti sur un accord quant à la création d'un syndicat mixte fermé à l'échelle de l'unité hydrographique des bassins versants de l'Arroux et de la Somme (incluant des affluents de la Loire hors Bourbince),



## Séance du conseil communautaire du 10 Juillet 2019 : délibération n° 2019/063

Considérant qu'il a été décidé entre les membres, la répartition des sièges suivante au prorata de la participation financière des membres, comme suit :

Membres du Syndicat	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan	19	19
Communauté de Communes du Pays Arnay Liernais	6	6
Communauté de Communes entre Arroux Loire et Somme	11	11
Communauté de Communes du Grand Charolais	2	2
Communauté Urbaine le Creusot Montceau les Mines	5	5
<b>TOTAL</b>	<b>43</b>	<b>43</b>

Considérant que la clé de répartition des contributions a été définie sur la base des deux critères suivants :

- la proportion de la population DGF totale de l'EPCI membre incluse dans le périmètre du SMBVAS par rapport à la population DGF totale du SMBVAS,
- la proportion de la superficie de l'EPCI membre incluse dans le périmètre du SMBVAS par rapport à la superficie totale du périmètre du SMBVAS.

Ainsi, Madame la Présidente de Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan propose :

- de créer au 1<sup>er</sup> janvier 2020, un Syndicat mixte fermé nommé Syndicat des bassins versants de l'Arroux et de la Somme (SMBVAS) (incluant des affluents de la Loire Hors Bourbonce);
- de transférer au syndicat créé la compétence GEMA telle que prévue à l'article L.211-7 du code de l'environnement par les items 1, 2, et 8 suivants :
  - 1° l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
  - 2° l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
  - 8° la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Pour la mise en œuvre de ses compétences, le Syndicat pourra notamment réaliser les actions et les missions de préservation, d'entretien, de restauration du fonctionnement des milieux aquatiques, en vue de préserver et restaurer le bon état des eaux ou de concourir à la réduction de l'aléa inondation :

- Surveillance, entretien, restauration de la ripisylve,
- Gestion des plantes envahissantes,
- Surveillance, entretien, restauration du lit mineur, des berges et des annexes fluviales : gestion du transport solide, diversification des faciès d'écoulement, reconnexion d'annexes fluviales, remontée des points d'abreuvement,
- Entretien et restauration des fonctionnalités du lit majeur : zones naturelles d'expansion des crues, restauration de la continuité latérale, des enveloppes de mobilité latérale du cours d'eau,
- Entretien, restauration des lacs et plans d'eau publics, dans l'objectif de maintenir ou restaurer le bon fonctionnement des milieux aquatiques et de la biodiversité, hors exploitation courante,
- Restauration de la continuité écologique : animation et coordination des opérations coordonnées, appui technique et administratif et maîtrise d'ouvrage déléguée aux propriétaires d'ouvrages,
- Surveillance, entretien et restauration des zones humides propriété du syndicat ou de ses membres, appui à la gestion des zones humides privées en partenariat avec les cellules d'assistance techniques zones humides, préservation des zones humides par acquisition,

Envoyé en préfecture le 18/07/2019

Reçu en préfecture le 18/07/2019

Affiché le 18/07/2019

**SLO**

ID : 071-200070530-20190710-2019063-DE

**Séance du conseil communautaire du 10 Juillet 2019 : délibération n° 2019/063**

- Maitrise d'ouvrage directe ou déléguée des études de diagnostic de bassin versant ou de tronçons de cours d'eau concourant à mieux comprendre l'état et le fonctionnement des milieux aquatiques et les pressions qu'ils subissent ; élaboration des programmes d'actions (contrats de milieu, appels à projets relevant des compétences du syndicat, appels d'offres dans ces domaines),
- Coordination et pilotage des programmes d'actions,
- Lutte contre toute espèce nuisible,
- La maitrise d'ouvrage pour tout type d'étude, travaux, aménagement, opération de gestion relatifs aux milieux aquatiques et humides pour ses membres.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**APPROUVE** la création du Syndicat des Bassins Versants de l'Arroux et de la Somme en date du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et l'adhésion de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan ;

**TRANSFERE** au Syndicat des Bassins Versants de l'Arroux et de la Somme l'exercice de la compétence GEMA telle que prévue à l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement par les items 1, 2, et 8 ;

**APPROUVE** les statuts joints à la présente délibération;

**DEMANDE** à Monsieur le Préfet de bien vouloir prendre l'arrêté portant création du SMBVAS au 1<sup>er</sup> Janvier 2020 une fois les conditions prévues au CGCT réunies ;

**AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des trois premiers Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 18/07/2019
Reçu en préfecture le 18/07/2019
Affiché le 18/07/2019
ID : 071-200070530-20190710-2019063-DE

**Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY**

**DEPARTEMENT  
DE  
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 86  
Présents à la séance : 55  
Date de la convocation : 04 Juillet 2019  
Affichage compte rendu sommaire : 16 Juillet 2019

Envoyé en préfecture le 18/07/2019

Reçu en préfecture le 18/07/2019

Affiché le 18/07/2019

ID : 071-200070530-20190710-2019064-DE

**Communauté de Communes  
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2019**

**ETAIENT PRESENTS :** MM Jean-Claude NOUALLET (jusqu'à la question n°3a), délégué d'Anost, Gérard JACSON, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LEBEIGLE), délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY (jusqu'à la question n°3a), Josette JOYEUX, (jusqu'à la question n°3a), MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, François De GUELIS, (à partir de la question n°2a), suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, (à partir de la question n°2e), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Cury, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (jusqu'à la question n°3a, remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy les Couches, Claude MERCKEL (jusqu'à la question n°3a), Mme Marie-Louise CONDETTE, délégués d'Epinaç, MM Dominique COMMEAU, délégué d'Etang sur Arroux, Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°3a), délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT (jusqu'à la question n°3a), délégué de Lucenay l'Evêque, André JARLOT (jusqu'à la question n°3a), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (à partir de la question n° 1a), déléguée de Morlet, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Gilles PILLOT, (jusqu'à la question n°3a), suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°3a), délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Jean-Noël VIEILLARD, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY) délégué de Saint Martin de Commune, Henri KYZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, délégués communautaires.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M Vincent CHAUVET.

**ONT DONNE POUVOIR :** M Jean-Claude NOUALLET à Mme Anne-Marie DUCREUX (à partir de la question n°3a), M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, M Pascal POMAREL à M Gilbert DARROUX, Mme Marie-Claire TELLIER à M Patrick GUILLET, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Régine DEVOUCOUX, Mme Delphine FLORAND à M Alain DURAND, M Frédéric HUEBER à M Hubert LOBREAU, M Jean-Louis LAURENT à Mme Véronique PROST (à partir de la question n°1a), M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Claude MERCKEL à M Emile LECONTE (à partir de la question n°3a), M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL (jusqu'à la question n° 3a), puis à Mme Marie-Louise CONDETTE (à partir de la question n°3a), Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU, M Marc PERILLAT à M Jean-Baptiste PIERRE (à partir de la question n° 3a), M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°3a).

**ABSENTS :** M Bertrand JOLY, Mme Julie REGOND, M Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, MM Thierry BABOUILLARD, Mme Marie-Claude BONNOT, M Hervé BOUARD, Marie VOURIOT THUZET, MM Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, M Jean-Louis MARTIN, Mme Agnès COMEAU, M Xavier DUVIGNAUD, Mme Marguerite ROY, MM Pierre LABRUYERE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET, Jean-Marc DUMONT.

**2019/064**

**Objet :** Adoption de modifications à différents lots du marché de réhabilitation et de reconstruction partielle de l'abattoir intercommunal d'Autun.

## **Séance du conseil communautaire du 10 Juillet 2019 : délibération n° 2019/064**

Envoyé en préfecture le 18/07/2019

Reçu en préfecture le 18/07/2019

Affiché le 18/07/2019

ID : 071-200070530-20190710-2019064-DE

Rapport de Monsieur Christian GILLOT  
Vice-Président

Chers Collègues,

Le marché de réhabilitation et de reconstruction partielle de l'abattoir multi-espèces intercommunal d'Autun passé en procédure d'appel d'offres a été notifié aux entreprises attributaires le 29 décembre 2017.

Conformément à l'article 139 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2018, il est nécessaire de modifier certains des marchés attribués.

### **Marché n° 2017/084 :**

Le lot n° 1 « Terrassements généraux » a été attribué à la Société Damioli, pour un montant de 109 642,85 € HT.

#### **Objet de la modification n° 3 :**

Après démolition du dallage des anciens frigos et avant le coulage du dallage, un fin réglage en tout venant doit être réalisé au préalable en deux couches successives de cailloux 0/63 puis 0/31.5. Cela représente une plus-value de 4 444 € HT, soit 4,05 % du marché.

Montant total du marché après modification n° 3 : 139 969,05 € HT soit 167 962,86 € TTC.

### **Marché n° 2017/085 :**

Le lot n° 2 « Gros œuvre » a été attribué à la Société Damioli, pour un montant de 384 657 € HT.

#### **Objet de la modification n° 5 :**

Lors de la démolition du dallage de l'ancien frigo, il a été décidé de démolir et de recouvrir une rase extérieure propre et solide car ces dernières supporteront les panneaux froids. Cela représente une plus-value de 4 600 € HT, soit 1,20 % du marché.

Montant total du marché après modification n° 5 : 435 769,58 HT soit 522 923,50 € TTC.

### **Marché n° 2017/086 :**

Le lot n° 3 « Canalisations intérieures enterrées » a été attribué à la Société Damioli, pour un montant de 52 676,50 € HT.

#### **Objet de la modification n° 1 :**

Une partie des réseaux d'eaux pluviales de la cour située devant les quais d'expédition était sous-dimensionnée en cas de fortes pluies d'orage. Il a été décidé de profiter de la démolition du dallage des anciens frigos pour créer un réseau de diamètre 200. Le coût s'explique par une sur-profondeur des tranchées permettant de relier des grilles avaloires situées en contrebas des quais jusqu'à leurs piquages en contrebas dans le réseau situé au niveau du transformateur électrique. Cela représente une plus-value de 3 480 € HT, soit 6,61 % du marché.

Montant total du marché après modification n° 1 : 56 156,50 € HT soit 67 387,80 € TTC.

### **Marché n° 2017/087 :**

Le lot n° 4 « Dallage industriel » a été attribué à la Société Damioli, pour un montant de 78 104 € HT.

## **Séance du conseil communautaire du 10 Juillet 2019 : délibération n° 2019/064**

### **Objet de la modification n° 1 :**

Il était prévu au marché d'évacuer la couche de Monile de l'ancien frigo. Il s'avère qu'en cours de travaux, le Monile n'a pas été passé dans les règles de l'art, obligeant à recréer des pentes dans le dallage. Par souci de pérennité dans le temps de l'ouvrage, il a été décidé de démolir l'ensemble du dallage existant. Cela représente une plus-value de 7 070 € HT, soit 9,05 % du marché.

Montant total du marché après modification n° 1 : 85 174 € HT soit 102 208,80 € TTC.

### **Marché n° 2017/088 :**

Le lot n° 5 « Charpente métallique » a été attribué à la Société Brisard Dampierre, pour un montant de 161 873,05 € HT.

### **Objet de la modification n° 1 :**

Il était prévu dans le marché, de protéger l'amenée à la fumière par un auvent métallique. Après discussion avec les opérateurs, cette protection a été jugée inutile. Cela représente une moins-value de 3 515 € HT, soit - 2,17 % du marché.

Montant total du marché après modification n° 1 : 158 358,05 € HT soit 190 029,66 € TTC.

### **Marché n° 2017/092 :**

Le lot n° 9 « Plomberie sanitaire » a été attribué à la SARL EIMI, pour un montant de 264 425 € HT.

### **Objet de la modification n° 3 :**

Suite à des problèmes de disponibilité en air comprimé dans le local triperie et afin de ne pas trop solliciter les compresseurs, il a été décidé d'ajouter un ballon tampon en réserve d'air comprimé. Cela représente une plus-value de 8 073,20 € HT, soit 3,05 % du marché.

Montant total du marché après modification n° 3 : 303 197,70 € HT soit 363 837,24 € TTC.

### **Marché n° 2017/095 :**

Le lot n° 12 « Installations frigorifiques » a été attribué à la SAS JF Cesbron, devenue Dalkia Froid Solutions, pour un montant de 582 096 € HT.

### **Objet de la modification n° 2 :**

Il était prévu que la cuve réfrigérée récoltant le sang soit placée dans le sous sol sans système de refroidissement. Or pour des raisons sanitaires et de conditions de travail, il a été décidé de récupérer le groupe froid actuel du local sang et de le reconnecter de façon indépendante dans le sous-sol l'hébergeant. Cela représente une plus-value de 5 419,80 € HT, soit 0,93 % du marché.

Montant total du marché après modification n° 2 : 587 515,80 € HT soit 705 018,96 € TTC.

### **Marché n° 2017/108 :**

Le lot n° 27 « Equipements spécifiques d'abattage, de manutention aérienne et de découpe » a été attribué à la société FACOMIA, pour un montant total de 945 304 € HT.

### **Objet de la modification n° 1 :**

Il n'était pas prévu au marché de changer la ligature pour herbière. Or celle servant sur l'ancienne tuerie présente des dysfonctionnements ne garantissant pas une hygiène permanente ; l'agrafe n'étant pas fiable. Il a donc été convenu d'équiper la tuerie d'une nouvelle ligature pour herbière. Cela représente une plus-value de 2 998 € HT, soit 0,32 % du marché.

Montant total du marché après modification n° 1 : 948 302 € HT, soit 1 137 962,40 € TTC.

Envoyé en préfecture le 18/07/2019

Reçu en préfecture le 18/07/2019

Affiché le 18/07/2019

**SLO**

ID : 071-200070530-20190710-2019064-DE


**Séance du conseil communautaire du 10 Juillet 2019 : délibération n° 2019/064**

La commission d'appel d'offres a rendu un avis favorable à ces projets d'avenants lors de sa séance du 12 juin 2018.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la modification n° 3 au marché n° 2017/084 relatif au lot 1 du marché de réhabilitation et reconstruction partielle de l'abattoir multi espèces intercommunal d'Autun, pour un montant de 4 444 € HT,
- **APPROUVE** la modification n° 5 au marché n° 2017/085 relatif au lot 2 du marché de réhabilitation et reconstruction partielle de l'abattoir multi espèces intercommunal d'Autun, pour un montant de 4 600 € HT,
- **APPROUVE** la modification n° 1 au marché n° 2017/086 relatif au lot 3 du marché de réhabilitation et reconstruction partielle de l'abattoir multi espèces intercommunal d'Autun, pour un montant de 3 480 € HT,
- **APPROUVE** la modification n° 1 au marché n° 2017/087 relatif au lot 4 du marché de réhabilitation et reconstruction partielle de l'abattoir multi espèces intercommunal d'Autun, pour un montant de 7 070 € HT,
- **APPROUVE** la modification n° 1 au marché n° 2017/088 relatif au lot 5 du marché de réhabilitation et reconstruction partielle de l'abattoir multi espèces intercommunal d'Autun, pour un montant de – 3 515 € HT,
- **APPROUVE** la modification n° 3 au marché n° 2017/092 relatif au lot 9 du marché de réhabilitation et reconstruction partielle de l'abattoir multi espèces intercommunal d'Autun, pour un montant de 8 073,20 € HT,
- **APPROUVE** la modification n° 2 au marché n° 2017/095 relatif au lot 12 du marché de réhabilitation et reconstruction partielle de l'abattoir multi espèces intercommunal d'Autun, pour un montant de 5 419,80 € HT,
- **APPROUVE** la modification n° 1 au marché n° 2017/108 relatif au lot 27 du marché de réhabilitation et reconstruction partielle de l'abattoir multi espèces intercommunal d'Autun, pour un montant de 2 998 € HT,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ainsi que les trois premiers vice-présidents à signer ces modifications aux marchés et tout document s'y rapportant.

Envoyé en préfecture le 18/07/2019	
Reçu en préfecture le 18/07/2019	
Affiché le 18/07/2019	
ID : 071-200070530-20190710-2019064-DE	

  
**Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY**

**DEPARTEMENT  
DE  
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 86  
Présents à la séance : 55  
Date de la convocation : 04 Juillet 2019  
Affichage compte rendu sommaire : 16 Juillet 2019

Envoyé en préfecture le 18/07/2019  
Reçu en préfecture le 18/07/2019  
Affiché le 18/07/2019   
ID : 071-200070530-20190710-2019065-DE

**Communauté de Communes  
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2019**

**ETAIENT PRESENTS :** MM Jean-Claude NOUALLET (jusqu'à la question n°3a), délégué d'Anost, Gérard JACSON, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LEBEIGLE), délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY (jusqu'à la question n°3a), Josette JOYEUX, (jusqu'à la question n°3a), MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, François De GUELIS, (à partir de la question n°2a), suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, (à partir de la question n°2e), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LCONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (jusqu'à la question n°3a, remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy les Couches, Claude MERCKEL (jusqu'à la question n°3a), Mme Marie-Louise CONDETTE, délégués d'Epinaç, MM Dominique COMMEAU, délégué d'Etang sur Arroux, Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°3a), délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT (jusqu'à la question n°3a), délégué de Lucenay l'Evêque, André JARLOT (jusqu'à la question n°3a), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (à partir de la question n° 1a), déléguée de Morlet, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Gilles PILLOT, (jusqu'à la question n°3a), suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°3a), délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Jean-Noël VIEILLARD, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY) délégué de Saint Martin de Commune, Henri KYZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, délégués communautaires.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M Vincent CHAUVET.

**ONT DONNE POUVOIR :** M Jean-Claude NOUALLET à Mme Anne-Marie DUCREUX (à partir de la question n°3a), M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, M Pascal POMAREL à M Gilbert DARROUX, Mme Marie-Claire TELLIER à M Patrick GUILLET, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Régine DEVOUCOUX, Mme Delphine FLORAND à M Alain DURAND, M Frédéric HUEBER à M Hubert LOBREAU, M Jean-Louis LAURENT à Mme Véronique PROST (à partir de la question n°1a), M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Claude MERCKEL à M Emile LCONTE (à partir de la question n°3a), M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL (jusqu'à la question n° 3a), puis à Mme Marie-Louise CONDETTE (à partir de la question n°3a), Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU, M Marc PERILLAT à M Jean-Baptiste PIERRE (à partir de la question n° 3a), M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°3a).

**ABSENTS :** M Bertrand JOLY, Mme Julie REGOND, M Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, MM Thierry BABOUILLARD, Mme Marie-Claude BONNOT, M Hervé BOUARD, Marie VOURIOT THUZET, MM Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, M Jean-Louis MARTIN, Mme Agnès COMEAU, M Xavier DUVIGNAUD, Mme Marguerite ROY, MM Pierre LABRUYERE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET, Jean-Marc DUMONT.

**2019/065**

**Objet :** Adoption de modifications à différents lots du marché de fourniture de denrées alimentaires.

Chers Collègues,

Le marché de fourniture de denrées alimentaires et de barquettes pour liaison froide, passé en procédure d'appel d'offres, a été notifié aux entreprises attributaires le 17 décembre 2018. Sa durée d'exécution est de trois ans.

Les prix de certaines matières premières augmentent, se répercutant sur le prix des denrées alimentaires et il convient d'adopter des modifications aux marchés attribués. La modification proposée des marchés attribués est prise conformément à l'article 139 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2018.

Lots attribués à la société Transgourmet, Bourgogne, 21200 Beaune :

LOT 2 : Fromage en portions et à la coupe. Augmentation estimée à 0,83 %

LOT 4 : Jambon blanc DD. Augmentation de 0,21 %

LOT 5 : Volailles surgelées. Augmentation estimée à 3,48 %

LOT 13 : Epicerie. Augmentation estimée à 0,47 %

Lot attribué à SAS Bernard -Jean Floc'h, 56500 Locminé :

LOT 3 : Charcuterie. Augmentation estimée à 0,46 %

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la modification n° 1 au marché n° 2018/052 relatif au lot 2 du marché de fourniture de denrées alimentaires et de barquettes pour liaison froide, pour un montant estimatif annuel de 23 610,26 € HT,
- **APPROUVE** la modification n° 1 au marché n° 2018/053 relatif au lot 3 du marché de fourniture de denrées alimentaires et de barquettes pour liaison froide, pour un montant estimatif annuel de 15 315,65 € HT,
- **APPROUVE** la modification n° 1 au marché n° 2018/054 relatif au lot 4 du marché de fourniture de denrées alimentaires et de barquettes pour liaison froide, pour un montant estimatif annuel de 1 894 € HT,
- **APPROUVE** la modification n° 1 au marché n° 2018/055 relatif au lot 5 du marché de fourniture de denrées alimentaires et de barquettes pour liaison froide, pour un montant estimatif annuel de 22 840,41€ HT,
- **APPROUVE** la modification n° 1 au marché n° 2018/063 relatif au lot 13 du marché de fourniture de denrées alimentaires et de barquettes pour liaison froide, pour un montant estimatif annuel de 29 855,57 € HT.



**Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY**



**DEPARTEMENT  
DE  
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 86  
Présents à la séance : 55  
Date de la convocation : 04 Juillet 2019  
Affichage compte rendu sommaire : 16 Juillet 2019

Envoyé en préfecture le 18/07/2019  
Reçu en préfecture le 18/07/2019  
Affiché le 18/07/2019  
ID : 071-200070530-20190710-2019066-DE

**Communauté de Communes  
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2019**

**ETAIENT PRESENTS :** MM Jean-Claude NOUALLET (jusqu'à la question n°3a), délégué d'Anost, Gérard JACSON, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LEBEIGLE), délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY (jusqu'à la question n°3a), Josette JOYEUX, (jusqu'à la question n°3a), MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, François De GUELIS, (à partir de la question n°2a), suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, (à partir de la question n°2e), délégué de Broye, Fabrice VOILLLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (jusqu'à la question n°3a, remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy les Couches, Claude MERCKEL (jusqu'à la question n°3a), Mme Marie-Louise CONDETTE, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, délégué d'Étang sur Arroux, Camille FICHOT, délégué d'Égornay, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°3a), délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT (jusqu'à la question n°3a), délégué de Lucenay l'Évêque, André JARLOT (jusqu'à la question n°3a), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (à partir de la question n° 1a), déléguée de Morlet, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Gilles PILLOT, (jusqu'à la question n°3a), suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°3a), délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Jean-Noël VIEILLARD, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY) délégué de Saint Martin de Commune, Henri KYZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, délégués communautaires.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M Vincent CHAUVET.

**ONT DONNE POUVOIR :** M Jean-Claude NOUALLET à Mme Anne-Marie DUCREUX (à partir de la question n°3a), M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, M Pascal POMAREL à M Gilbert DARROUX, Mme Marie-Claire TELLIER à M Patrick GUILLET, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Régine DEVOUCOUX, Mme Delphine FLORAND à M Alain DURAND, M Frédéric HUEBER à M Hubert LOBREAU, M Jean-Louis LAURENT à Mme Véronique PROST (à partir de la question n°1a), M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Claude MERCKEL à M Emile LECONTE (à partir de la question n°3a), M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL (jusqu'à la question n° 3a), puis à Mme Marie-Louise CONDETTE (à partir de la question n°3a), Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU, M Marc PERILLAT à M Jean-Baptiste PIERRE (à partir de la question n° 3a), M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°3a).

**ABSENTS :** M Bertrand JOLY, Mme Julie REGOND, M Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, MM Thierry BABOUILLARD, Mme Marie-Claude BONNOT, M Hervé BOUARD, Marie VOURIOT THUZET, MM Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, M Jean-Louis MARTIN, Mme Agnès COMEAU, M Xavier DUVIGNAUD, Mme Marguerite ROY, MM Pierre LABRUYERE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET, Jean-Marc DUMONT.

**2019/066**

**Objet :** Convention 2019 avec le Conseil Départemental de Saône-et-Loire relative au financement du Conservatoire de Musique à rayonnement intercommunal du Grand Autunois-Morvan, dans le cadre du schéma départemental des enseignements artistiques.

Chers Collègues,

Le Département de Saône-et-Loire a mis en place une aide financière aux établissements d'enseignement artistique dans le cadre du schéma départemental des enseignements artistiques.

Le dispositif repose sur la structuration de l'équipement et ses missions de service public.

Cela implique de doter les établissements en personnel qualifié et expérimenté, qui saura appréhender tant la diversité des publics que les méthodes à employer pour rendre attractives les pratiques artistiques. Il met également en avant le souci du Département d'encourager la structuration des enseignements artistiques autour des intercommunalités.

Dans ce cadre, le Département fixe un ensemble de conditions, en matière de projet, de personnel ou de tarifications, qui sont actuellement remplies par le Conservatoire du Grand Autunois-Morvan.

La CCGAM s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour parvenir à ces objectifs et à apposer le logo du Département de Saône-et-Loire sur tout support de communication en lien avec l'activité à laquelle elle se livre.

Le montant de la subvention s'élève à 43 899 € pour l'année 2019.

La convention correspondante est jointe en annexe.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la convention 2019 avec le Conseil Départemental de Saône-et-Loire relative au financement du Conservatoire de Musique à rayonnement intercommunal du Grand Autunois-Morvan, dans le cadre du schéma départemental des enseignements artistiques.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des trois premiers vice-présidents à signer cette convention ou tout autre document se rapportant à ce dossier.



**Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY**

**DEPARTEMENT  
DE  
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 86  
Présents à la séance : 55  
Date de la convocation : 04 Juillet 2019  
Affichage compte rendu sommaire : 16 Juillet 2019

Envoyé en préfecture le 18/07/2019

Reçu en préfecture le 18/07/2019

Affiché le 18/07/2019

**SLO**

ID : 071-200070530-20190710-2019067-DE

# Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan

**EXTRAIT**  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## **SEANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2019**

**ETAIENT PRESENTS :** MM Jean-Claude NOUALLET (jusqu'à la question n°3a), délégué d'Anost, Gérard JACSON, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LEBEIGLE), délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY (jusqu'à la question n°3a), Josette JOYEUX, (jusqu'à la question n°3a), MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, François De GUELIS, (à partir de la question n°2a), suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, (à partir de la question n°2e), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (jusqu'à la question n°3a, remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy les Couches, Claude MERCKEL (jusqu'à la question n°3a), Mme Marie-Louise CONDETTE, délégués d'Epinaç, MM Dominique COMMEAU, délégué d'Etang sur Arroux, Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°3a), délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT (jusqu'à la question n°3a), délégué de Lucenay l'Évêque, André JARLOT (jusqu'à la question n°3a), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (à partir de la question n° 1a), déléguée de Morlet, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Gilles PILLOT, (jusqu'à la question n°3a), suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°3a), délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Jean-Noël VIEILLARD, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY) délégué de Saint Martin de Commune, Henri KYZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, délégués communautaires.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M Vincent CHAUVET.

**ONT DONNE POUVOIR :** M Jean-Claude NOUALLET à Mme Anne-Marie DUCREUX (à partir de la question n°3a), M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, M Pascal POMAREL à M Gilbert DARROUX, Mme Marie-Claire TELLIER à M Patrick GUILLET, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Régine DEVOUCOUX, Mme Delphine FLORAND à M Alain DURAND, M Frédéric HUEBER à M Hubert LOBREAU, M Jean-Louis LAURENT à Mme Véronique PROST (à partir de la question n°1a), M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Claude MERCKEL à M Emile LECONTE (à partir de la question n°3a), M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL (jusqu'à la question n° 3a), puis à Mme Marie-Louise CONDETTE (à partir de la question n°3a), Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU, M Marc PERILLAT à M Jean-Baptiste PIERRE (à partir de la question n° 3a), M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°3a).

**ABSENTS :** M Bertrand JOLY, Mme Julie REGOND, M Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, MM Thierry BABOUILLARD, Mme Marie-Claude BONNOT, M Hervé BOUARD, Marie VOURIOT THUZET, MM Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, M Jean-Louis MARTIN, Mme Agnès COMEAU, M Xavier DUVIGNAUD, Mme Marguerite ROY, MM Pierre LABRUYERE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET, Jean-Marc DUMONT.

**2019/067**

**Objet :** Approbation du projet de territoire et du programme d'actions du SMEVOM

Envoyé en préfecture le 18/07/2019  
Reçu en préfecture le 18/07/2019  
Affiché le 18/07/2019  
ID : 071-200070530-20190710-2019067-DE

**Rapport de Monsieur Michel MENAGER,  
Conseiller communautaire délégué**

Chers Collègues,

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (loi LTECV) de décembre 2015, transposée dans le code de l'environnement (CE) prévoit notamment :

- une progression *« dans le développement du tri à la source des déchets organiques jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets avant 2025, pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles (...) »*. Elle précise que *« chaque collectivité territoriale définit des solutions techniques de compostage de proximité ou de collecte séparée des biodéchets et un rythme de déploiement adapté à son territoire. »*. La directrice cadre déchets 2008/98/CE adoptée fin 2018 impose des dispositions similaires avec une échéance rapprochée à 2023.
- l'extension progressive *« des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastique sur l'ensemble du territoire avant 2022, en vue, en priorité, de leur recyclage, en tenant compte des prérequis issus de l'expérimentation de l'extension des consignes de tri plastique initiée en 2011 »*.
- que *« la collecte séparée des déchets d'emballages et de papiers graphiques soit organisée selon des modalités harmonisées sur l'ensemble du territoire national »*. La transition vers un dispositif harmonisé doit se faire progressivement, avec pour objectif que le déploiement de ce dispositif soit effectif sur l'ensemble du territoire national en 2025. Les éco-organismes des filières à responsabilité élargie des producteurs concernés peuvent accompagner cette transition.

Pour que les adhérents du SMEVOM puissent disposer, d'ici les échéances fixées par la loi, des moyens de traitement répondant à ces obligations législatives, le SMEVOM déploie un « projet de territoire » accompagné d'un « programme d'actions 2019-2021 » adopté à l'unanimité par le Comité Syndical en séance du 26 mars 2019 et complété le 26 juin 2019. Il s'articule autour :

1. d'opérations de réduction du gaspillage et de prévention des déchets pour un objectif Zéro déchets,
2. d'établissement de standards de collecte conformes à la LTECV et adaptés aux spécificités des territoires,
3. de la création de l'installation ONESIME à Autun et de l'évolution du centre de tri de Digoin.

Parallèlement, la coordination des moyens déployés par le SMEVOM, compétent en matière de traitement, et ceux déployés par les collectivités adhérentes, compétentes en matière de collecte s'impose.

Aussi, le SMEVOM a confié au bureau d'études AWIPLAN une étude d'optimisation et d'harmonisation des collectes portant sur la collecte des papiers et emballages ménagers (apport volontaire et porte à porte), le déploiement du tri à la source des biodéchets (compostage de proximité, collectes séparées, ...) et l'optimisation de l'organisation des collectes. Un groupe de travail constitué des membres du bureau du SMEVOM, représentant l'ensemble des collectivités adhérentes, et d'agents du SMEVOM et de chaque adhérent est chargé d'en suivre le travail et d'accompagner l'élaboration des conclusions opérationnelles prévue pour la fin de l'année 2019.

Les objectifs de l'étude sont les suivants :

- Extension des consignes de tri : définir les futurs standards de flux recyclables et proposer aux collectivités adhérentes un plan d'action pour leur déploiement. Le bureau d'études élaborera et rédigera, en collaboration avec le groupe de travail, le dossier d'appel à candidature pour l'extension des consignes de tri de Citéo.
- Tri à la source des biodéchets : proposer aux collectivités adhérentes un panel de solutions de tri à la source, adapté à leurs territoires en fonction des caractéristiques de l'habitat et des pratiques locales déjà réalisées. Les collectivités disposeront ainsi des éléments nécessaires à la poursuite du déploiement des solutions de tri à la source des biodéchets, conformément aux « prescriptions » de la LTECV.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le « projet de territoire » et le « programme d'actions 2019-2021 » adoptés par le SMEVOM,
- **DECIDE** de participer au groupe de suivi de l'étude d'optimisation et d'harmonisation des collectes initiée par le SMEVOM et de prendre en compte ses conclusions pour l'évolution nécessaire du dispositif de collecte,
- **S'ENGAGE** à compléter le tri à la source des biodéchets conformément à la législation, et avant les échéances réglementaires si les solutions de traitement prévues par le SMEVOM sont opérationnelles,
- **S'ENGAGE** à mettre en œuvre l'élargissement des consignes de tri à tous les emballages conformément à la législation avant le 1er janvier 2022 si les solutions de traitement prévues par le SMEVOM sont opérationnelles,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des trois premiers Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.



**Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY**

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'M. Barnay'.



**DEPARTEMENT  
DE  
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 86  
Présents à la séance : 55  
Date de la convocation : 04 Juillet 2019  
Affichage compte rendu sommaire : 16 Juillet 2019

Envoyé en préfecture le 18/07/2019

Reçu en préfecture le 18/07/2019

Affiché le 18/07/2019



ID : 071-200070530-20190710-2019068-DE

**Communauté de Communes  
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2019**

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET (jusqu'à la question n°3a), délégué d'Anost, Gérard JACSON, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LEBEIGLE), délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY (jusqu'à la question n°3a), Josette JOYEUX, (jusqu'à la question n°3a), MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, François De GUELI, (à partir de la question n°2a), suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, (à partir de la question n°2e), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (jusqu'à la question n°3a, remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy les Couches, Claude MERCKEL (jusqu'à la question n°3a), Mme Marie-Louise CONDETTE, délégués d'Epinaç, MM Dominique COMMEAU, délégué d'Etang sur Arroux, Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°3a), délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT (jusqu'à la question n°3a), délégué de Lucenay l'Évêque, André JARLOT (jusqu'à la question n°3a), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (à partir de la question n° 1a), déléguée de Morlet, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Gilles PILLOT, (jusqu'à la question n°3a), suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°3a), délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Jean-Noël VIEILLARD, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY) délégué de Saint Martin de Commune, Henri KYZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jean-Claude NOUALLET à Mme Anne-Marie DUCREUX (à partir de la question n°3a), M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, M Pascal POMAREL à M Gilbert DARROUX, Mme Marie-Claire TELLIER à M Patrick GUILLET, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Régine DEVOUCOUX, Mme Delphine FLORAND à M Alain DURAND, M Frédéric HUEBER à M Hubert LOBREAU, M Jean-Louis LAURENT à Mme Véronique PROST (à partir de la question n°1a), M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Claude MERCKEL à M Emile LECONTE (à partir de la question n°3a), M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL (jusqu'à la question n° 3a), puis à Mme Marie-Louise CONDETTE (à partir de la question n°3a), Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU, M Marc PERILLAT à M Jean-Baptiste PIERRE (à partir de la question n° 3a), M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°3a).

ABSENTS : M Bertrand JOLY, Mme Julie REGOND, M Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, MM Thierry BABOUILLARD, Mme Marie-Claude BONNOT, M Hervé BOUARD, Marie VOURIOT THUZET, MM Hubert LACHAUD, Armand DUFOR, Mme Anne-Marie MARILLER, M Jean-Louis MARTIN, Mme Agnès COMEAU, M Xavier DUVIGNAUD, Mme Marguerite ROY, MM Pierre LABRUYERE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET, Jean-Marc DUMONT.

**2019/068**

Objet : Composition et présidence de la commission locale du Site Patrimonial Remarquable d'Autun

**Séance du conseil communautaire du 10 Juillet 2019 : délibération n° 2019/068**

Envoyé en préfecture le 18/07/2019  
Reçu en préfecture le 18/07/2019  
Affiché le 18/07/2019  
ID : 071-200070530-20190710-2019068-DE

**Rapport de Monsieur Jean Claude NOUALLET,  
Vice-Président**

Chers Collègues,

Vu la loi n° 62-903 du 4 août 1962, dite « loi Malraux », complétant la législation sur la protection du patrimoine historique et esthétique de la France et tendant à faciliter la restauration immobilière,

Vu l'arrêté interministériel du 9 novembre 1973 qui classe en « secteur sauvegardé » une partie du territoire communal d'Autun (Hauts quartiers et centre-ville) règlementé et géré par un « Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur » (PSMV),

Vu l'arrêté préfectoral du 13 novembre 2009 approuvant la dernière révision du PSMV d'Autun,

Vu la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine (loi LCAP) qui réforme l'essentiel des dispositifs relatifs aux « secteurs sauvegardés » et « Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur » (PSMV), aux Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), aux Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP), et aux abords des Monuments Historiques (MH),

Vu le décret d'application de la loi LCAP n°2017-456, du 29 mars 2017, concernant le patrimoine mondial, les monuments historiques et les Sites Patrimoniaux Remarquables,

Vu le Code du Patrimoine (livre VI) qui reclasse les « PSMV », « AVAP », « ZPPAUP » en « Sites Patrimoniaux Remarquables » (SPR),

Vu notamment l'article L. 631-3 II du même code qui prévoit qu'à compter de la publication de la décision de classement d'un Site Patrimonial Remarquable, il est institué une commission locale de suivi composée de représentants locaux permettant d'assurer la représentation de la ou des communes concernées, de représentants de l'Etat, de représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine, et de personnalités qualifiées,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu l'arrêté préfectoral du 9 juillet 2015 relatif à la prise de compétence « Documents d'urbanisme » par la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2016 créant, à compter du 1er janvier 2017, la nouvelle Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan issue de la fusion avec l'ancienne Communauté de Communes Beuvray-Val d'Arroux et de l'extension aux communes de Couches, Dracy-Les-Couches, Saint-Maurice-Les-Couches et Saint-Jean-De-Trézy,

Vu l'arrêté préfectoral du 31 janvier 2017 modifiant les statuts de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan,

Vu la délibération communautaire n°2017/056 du 13 janvier 2017 et le courrier de Monsieur le Préfet du 9 février 2018 transmis dans le cadre de son contrôle de légalité,

Considérant qu'il y a lieu de réinstaller une commission locale pour suivre la mise en œuvre du SPR existant couvert par un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) et participer à l'élaboration du 2<sup>ème</sup> SPR dont la création est souhaitée par la Ville d'Autun et qui pourrait être règlementé et géré par un autre type d'outil, à savoir un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP),



**Séance du conseil communautaire du 10 Juillet 2019 : délibération n° 2019/068**

Considérant qu'il convient, au préalable, de redéfinir la composition de cette commission, étant précisé que les textes en vigueur prévoient des membres de droit et des membres désignés (3 collègues) :

Membres de droit :

- le Président de la commission,
- le Maire de la commune sur le territoire de laquelle se situe le SPR,
- le Préfet de département,
- le Directeur Régional des Affaires Culturelles,
- l'Architecte des Bâtiments de France.

Membres désignés (titulaires et suppléants) :

- des élus désignés en son sein par l'EPCI,
- des représentants d'associations de défense de patrimoine,
- des personnes qualifiées (universitaires, érudits ou autres experts du sujet).

Considérant que suite au transfert de la compétence « Documents d'urbanisme » à l'EPCI, il revient à Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan de présider ladite commission,

Considérant enfin que la présidence de cette commission et les attributions correspondantes peuvent être déléguées au Maire de la commune concernée,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **RETIRE** la délibération communautaire n°2017/056 du 13 janvier 2017 (1<sup>ère</sup> proposition non conforme au décret d'application de la loi LCAP n°2017-456),
- **DESIGNE** les membres du collège des élus de la commission locale « Site Patrimonial Remarquable d'Autun », ci-dessous :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
M. Alain Durand	Mme Josette Joyeux
M. Roland Boissard	Mme Andrée Alix-Coudray
M. Jean-Claude Nouallet	M. Emile Leconte

- **AUTORISE** Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan à déléguer la présidence de cette commission et les attributions correspondantes à Monsieur le Maire d'Autun.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet, Madame la Directrice Régionale des Affaires Culturelles, Madame l'Architecte des Bâtiments de France Cheffe de l'UDAP, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires, Monsieur le Maire d'Autun.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes : affichage durant un mois à l'hôtel communautaire et en mairie d'Autun, publication au recueil des actes administratifs de la communauté de communes.

Envoyé en préfecture le 18/07/2019	
Reçu en préfecture le 18/07/2019	
Affiché le 18/07/2019	
ID : 071-200070530-20190710-2019068-DE	

  
**Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY**



**DEPARTEMENT  
DE  
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 86  
Présents à la séance : 55  
Date de la convocation : 04 Juillet 2019  
Affichage compte rendu sommaire : 16 Juillet 2019

Envoyé en préfecture le 18/07/2019  
Reçu en préfecture le 18/07/2019  
Affiché le 18/07/2019  
ID : 071-200070530-20190710-2019069-DE

**Communauté de Communes  
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2019**

**ETAIENT PRESENTS :** MM Jean-Claude NOUALLET (jusqu'à la question n°3a), délégué d'Anost, Gérard JACSON, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LEBEIGLE), délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY (jusqu'à la question n°3a), Josette JOYEUX, (jusqu'à la question n°3a), MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, François De GUELIS, (à partir de la question n°2a), suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, (à partir de la question n°2e), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (jusqu'à la question n°3a, remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy les Couches, Claude MERCKEL (jusqu'à la question n°3a), Mme Marie-Louise CONDETTE, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, délégué d'Étang sur Arroux, Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°3a), délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT (jusqu'à la question n°3a), délégué de Lucenay l'Évêque, André JARLOT (jusqu'à la question n°3a), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (à partir de la question n° 1a), déléguée de Morlet, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Gilles PILLOT, (jusqu'à la question n°3a), suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°3a), délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Jean-Noël VIEILLARD, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY) délégué de Saint Martin de Commune, Henri KYZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, délégués communautaires.

**SECRETARE DE SEANCE :** M Vincent CHAUVET.

**ONT DONNE POUVOIR :** M Jean-Claude NOUALLET à Mme Anne-Marie DUCREUX (à partir de la question n°3a), M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, M Pascal POMAREL à M Gilbert DARROUX, Mme Marie-Claire TELLIER à M Patrick GUILLET, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Régine DEVOUCOUX, Mme Delphine FLORAND à M Alain DURAND, M Frédéric HUEBER à M Hubert LOBREAU, M Jean-Louis LAURENT à Mme Véronique PROST (à partir de la question n°1a), M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Claude MERCKEL à M Emile LECONTE (à partir de la question n°3a), M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL (jusqu'à la question n° 3a), puis à Mme Marie-Louise CONDETTE (à partir de la question n°3a), Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU, M Marc PERILLAT à M Jean-Baptiste PIERRE (à partir de la question n° 3a), M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°3a).

**ABSENTS :** M Bertrand JOLY, Mme Julie REGOND, M Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, MM Thierry BABOUILLARD, Mme Marie-Claude BONNOT, M Hervé BOUARD, Marie VOURIOT THUZET, MM Hubert LACHAUD, Armand DUFOR, Mme Anne-Marie MARILLER, M Jean-Louis MARTIN, Mme Agnès COMEAU, M Xavier DUVIGNAUD, Mme Marguerite ROY, MM Pierre LABRUYERE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET, Jean-Marc DUMONT.

**2019/069**

**Objet :** Convention triennale d'objectifs relative au soutien aux muséums d'histoire naturelle avec la Région Bourgogne Franche-Comté.

**Rapport de Monsieur Emile LECONTE,  
Vice-président**

Chers Collègues,

Depuis plusieurs années, la Région Bourgogne-Franche-Comté s'est engagée au côté de trois muséums bourguignons (Autun, Auxerre, Dijon). Grâce à ce partenariat, ceux-ci ont pu développer de nombreuses collaborations faisant fonctionner ainsi leurs activités en pleine complémentarité.

En effet, en appui de ses politiques d'intervention en faveur de la transition écologique, la Région développe une politique de sensibilisation, d'éducation et d'accompagnement de tous les publics afin que les enjeux et objectifs soient mieux compris et ainsi, les changements de comportements facilités.

Dans ce cadre, elle s'appuie sur des structures-références ayant développé et professionnalisé des compétences dans ce domaine. Par leur action d'éducation en direction du grand public et des scolaires, les muséums d'histoire naturelle contribuent à l'atteinte des objectifs régionaux

La Région et les bénéficiaires ayant constaté leur intérêt commun pour les actions d'éducation à l'environnement et au développement durable et la sensibilisation des acteurs, ils ont souhaité structurer leur collaboration à travers la mise en œuvre d'une Convention Pluriannuelle d'Objectif répondant aux objectifs déclinés dans leur stratégie respective.

Pour cela, une convention est établie. Elle a pour objet de définir les modalités de partenariat entre la Région, et les bénéficiaires en matière d'éducation et de sensibilisation à la transition écologique.

L'annexe à cette convention expose les objectifs d'action partagés par la Région et les bénéficiaires.

Le montant du soutien de la Région est décidé chaque année sous réserve des crédits disponibles et des inscriptions budgétaires définies annuellement par l'assemblée délibérante et ce, en vertu du principe de l'annualité budgétaire.

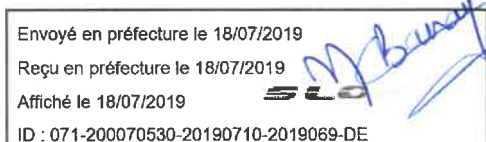
Le montant de chacune des subventions annuelles attribuées est un plafond non révisable à la hausse.

Vous trouverez ci-joint ladite convention dont la durée est de trois ans à compter de 2019.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **VALIDE** la convention triennale d'objectifs relative au soutien aux muséums d'histoire naturelle avec la Région Bourgogne Franche-Comté.

- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des trois premiers vice-présidents à signer cette convention ou tout autre document se rapportant à ce dossier.



**Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY**

**DEPARTEMENT  
DE  
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 86  
Présents à la séance : 52  
Date de la convocation : 04 Juillet 2019  
Affichage compte rendu sommaire : 16 Juillet 2019

**Communauté de Communes  
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Envoyé en préfecture le 18/07/2019

Reçu en préfecture le 18/07/2019

Affiché le 18/07/2019

**SLO**

ID : 071-200070530-20190710-2019070-DE

**SEANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2019**

**ETAIENT PRESENTS :** MM Jean-Claude NOUALLET (jusqu'à la question n°3a), délégué d'Anost, Gérard JACSON, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LEBEIGLE), délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY (jusqu'à la question n°3a), Josette JOYEUX, (jusqu'à la question n°3a), MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, François De GUELIS, (à partir de la question n°2a), suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, (à partir de la question n°2e), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (jusqu'à la question n°3a, remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy les Couches, Claude MERCKEL (jusqu'à la question n°3a), Mme Marie-Louise CONDETTE, délégués d'Epinaç, MM Dominique COMMEAU, délégué d'Etang sur Arroux, Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°3a), délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT (jusqu'à la question n°3a), délégué de Lucenay l'Évêque, André JARLOT (jusqu'à la question n°3a), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (à partir de la question n° 1a), déléguée de Morlet, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Gilles PILLOT, (jusqu'à la question n°3a), suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°3a), délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Jean-Noël VIEILLARD, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY) délégué de Saint Martin de Commune, Henri KYZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, délégués communautaires.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M Vincent CHAUVET.

**ONT DONNE POUVOIR :** M Jean-Claude NOUALLET à Mme Anne-Marie DUCREUX (à partir de la question n°3a), M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, M Pascal POMAREL à M Gilbert DARROUX, Mme Marie-Claire TELLIER à M Patrick GUILLET, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Régine DEVOUCOUX, Mme Delphine FLORAND à M Alain DURAND, M Frédéric HUEBER à M Hubert LOBREAU, M Jean-Louis LAURENT à Mme Véronique PROST (à partir de la question n°1a), M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Claude MERCKEL à M Emile LECONTE (à partir de la question n°3a), M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL (jusqu'à la question n° 3a), puis à Mme Marie-Louise CONDETTE (à partir de la question n°3a), Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU, M Marc PERILLAT à M Jean-Baptiste PIERRE (à partir de la question n° 3a), M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°3a).

**ABSENTS :** M Bertrand JOLY, Mme Julie REGOND, M Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, MM Thierry BABOUILLARD, Mme Marie-Claude BONNOT, M Hervé BOUARD, Marie VOURIOT THUZET, MM Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, M Jean-Louis MARTIN, Mme Agnès COMEAU, M Xavier DUVIGNAUD, Mme Marguerite ROY, MM Pierre LABRUYERE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET, Jean-Marc DUMONT.

**2019/070**

**Objet :** Convention de partenariat avec la Fondation Orange pour le projet Fablab Solidaire

**Rapport de Monsieur Jean-Baptiste PIERRE  
Vice-président**

Chers Collègues,

Le Fablab a été encore cette année, retenu par la Fondation Orange pour son appel à projet « Fablab Solidaire ». Ce projet accompagne le fablab avec un financement de quinze mille euros (15 000 €).

Ce projet permet, notamment aux jeunes de la Garantie Jeune et du Pari jeunes, de reprendre confiance en eux, de se ré acclimater à un environnement « de travail » et d'enrichir leurs connaissances par l'apprentissage de création 2D et 3D, par exemple.

Cette année, le projet permettra de mettre en place un nouveau partenariat avec l'association AILES, en construisant une maquette de maison équipée de domotique afin de permettre à l'association de présenter plus simplement ces activités.

La Fondation Orange propose de conclure la convention que vous trouverez en annexe afin d'acter notre partenariat et de verser la première tranche de sa subvention à notre collectivité.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**APPROUVE** la convention de partenariat entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et la Fondation Orange pour la réalisation du projet « fablab solidaire »

**AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des trois premiers Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.



A large, stylized handwritten signature in blue ink, which appears to be 'M. Barnay'.

**Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY**

**DEPARTEMENT  
DE  
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 86  
Présents à la séance : 45  
Date de la convocation : 04 Juillet 2019  
Affichage compte rendu sommaire : 16 Juillet 2019

Envoyé en préfecture le 18/07/2019

Reçu en préfecture le 18/07/2019

Affiché le 18/07/2019

**SLO**

ID : 071-200070530-20190710-2019071-DE

# Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan

**EXTRAIT**  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## **SEANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2019**

**ETAIENT PRESENTS :** MM Jean-Claude NOUALLET (jusqu'à la question n°3a), délégué d'Anost, Gérard JACSON, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LEBEIGLE), délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY (jusqu'à la question n°3a), Josette JOYEUX, (jusqu'à la question n°3a), MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, François De GUELLIS, (à partir de la question n°2a), suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, (à partir de la question n°2e), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (jusqu'à la question n°3a, remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy les Couches, Claude MERCKEL (jusqu'à la question n°3a), Mme Marie-Louise CONDETTE, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, délégué d'Étang sur Arroux, Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°3a), délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT (jusqu'à la question n°3a), délégué de Lucenay l'Évêque, André JARLOT (jusqu'à la question n°3a), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (à partir de la question n° 1a), déléguée de Morlet, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Gilles PILLOT, (jusqu'à la question n°3a), suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°3a), délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Jean-Noël VIEILLARD, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY) délégué de Saint Martin de Commune, Henri KYZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, délégués communautaires.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M Vincent CHAUVET.

**ONT DONNE POUVOIR :** M Jean-Claude NOUALLET à Mme Anne-Marie DUCREUX (à partir de la question n°3a), M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, M Pascal POMAREL à M Gilbert DARROUX, Mme Marie-Claire TELLIER à M Patrick GUILLET, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Régine DEVOUCOUX, Mme Delphine FLORAND à M Alain DURAND, M Frédéric HUEBER à M Hubert LOBREAU, M Jean-Louis LAURENT à Mme Véronique PROST (à partir de la question n°1a), M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Claude MERCKEL à M Emile LECONTE (à partir de la question n°3a), M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL (jusqu'à la question n° 3a), puis à Mme Marie-Louise CONDETTE (à partir de la question n°3a), Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU, M Marc PERILLAT à M Jean-Baptiste PIERRE (à partir de la question n° 3a), M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°3a).

**ABSENTS :** M Bertrand JOLY, Mme Julie REGOND, M Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, MM Thierry BABOUILLARD, Mme Marie-Claude BONNOT, M Hervé BOUARD, Marie VOURIOT THUZET, MM Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, M Jean-Louis MARTIN, Mme Agnès COMEAU, M Xavier DUVIGNAUD, Mme Marguerite ROY, MM Pierre LABRUYERE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET, Jean-Marc DUMONT.

**2019/071**

**Objet :** Vœu relatif à la réorganisation du réseau territorial des finances publiques.

Envoyé en préfecture le 18/07/2019  
Reçu en préfecture le 18/07/2019  
Affiché le 18/07/2019  
ID : 071-200070530-20190710-2019071-DE

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,  
Présidente**

La Direction départementale des finances publiques a récemment souhaité informer les maires de la CCGAM de la réorganisation projetée de son réseau.

Sur la forme comme sur le fond, les élus du Grand Autunois Morvan souhaitent exprimer leur mécontentement.

Le Gouvernement s'est engagé dans le déploiement de point de contact dans les pôles ruraux à travers les futures maisons France Service.

En parallèle les ministères financiers doivent anticiper une réduction tendancielle de leurs effectifs, conséquence de la dématérialisation, de la mise en place du prélèvement à la source, de la disparition de la taxe d'habitation, etc., et de leur contribution à la réduction du déficit public.

S'il faut revoir la carte des services de la DDFIP à l'aune de ces deux mouvements de réduction tendancielle des effectifs et de mise en place d'accueils ruraux de proximité, il est également impératif qu'une organisation rationnelle et réaliste soit pensée au moins sur l'ensemble des trois centres d'Autun, Le Creusot et Montceau-Les Mines, ensemble géographique qui regroupe plus de 130 000 habitants.

Compte-tenu de sa situation géographique, l'implantation autunoise ne doit donc pas voir s'éloigner son centre d'impôt aux particuliers. Le bassin de vie autunois se caractérise en effet par une population majoritairement âgée et peu mobile. Les points d'accueil dans les maisons France Service ne sauraient répondre seuls à toutes les questions techniques que peuvent avoir les ménages, notamment les ménages modestes.

En outre les élus des communes et EPCI sont très attachés à un service de conseil de proximité dont la disponibilité et la technicité doivent être maintenus. Dans une logique de complémentarités des implantations, Le Creusot pourrait éventuellement regrouper le service des impôts aux entreprises, service justifié par la présence forte d'industries et de nombreuses PMI-PME sur la CUCM.

En tout état de cause, la réorganisation des services des finances publiques à Autun doit se faire sans réduction immédiate du nombre d'agents. Les éventuelles mobilités doivent être concertées et préparées et ne doivent pas mener à une concentration des effectifs à Chalon ou à Mâcon, villes connaissant une démographie dynamique, alors que les politiques gouvernementales actuelles cherchent à répondre à l'enjeu de la redynamisation des petites villes rurales.

Afin de conforter l'emploi public sur notre territoire et permettre des perspectives d'évolutions professionnelles aux agents autunois de la fonction publique d'Etat, la ville d'Autun se porte par ailleurs candidate à l'accueil d'un des bureaux de la DGFIP, dans le cadre de la relocalisation en province de 3.000 postes d'administration centrale.

Enfin, les élus de l'Autunois-Morvan expriment vis-à-vis des services déconcentrés de l'Etat leur désapprobation totale concernant la méthode de cette réorganisation. En effet, la concertation avec les élus locaux ne saurait se résumer à les convoquer d'une semaine sur l'autre au milieu du mois de juillet à une réunion d'information sur la nouvelle carte alors que les services de l'Etat ont déjà réuni le 5 juin l'ensemble des maires de l'arrondissement en se gardant bien d'aborder le sujet. De plus, les élus de la CCGAM regrettent vivement que cette réunion intervienne après qu'a été présenté aux agents la nouvelle carte et les modalités de mobilité.



**Séance du conseil communautaire du 10 Juillet 2019 : délibération n° 2019/071**

Remettre les maires au cœur de la relation entre l'Etat et les citoyens comme le souhaite le Président de la République, ce n'est pas leur laisser découvrir dans la presse ou par les agents les projets déjà très avancés de réorganisation des services publics, mais au contraire les associer en amont à l'évolution nécessaire de l'organisation territoriale de l'Etat.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité  
(47 voix pour et 13 abstentions)**

**APPROUVE** le vœu relatif à la réorganisation du réseau territorial des finances publiques

**PRECISE** que ce vœu sera transmis à la Direction Départementale des Finances Publiques, aux Parlementaires de Saône et Loire, à Monsieur le Ministre chargé du Budget, Monsieur le Député de Saône et Loire, Monsieur le Préfet de Saône et Loire et Monsieur le Sous-Préfet d'Autun.

Envoyé en préfecture le 18/07/2019	
Reçu en préfecture le 18/07/2019	
Affiché le 18/07/2019	
ID : 071-200070530-20190710-2019071-DE	

  
**Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY**



**DEPARTEMENT  
DE  
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 86  
Présents à la séance : 45  
Date de la convocation : 04 Juillet 2019  
Affichage compte rendu sommaire : 16 Juillet 2019

**Communauté de Communes  
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Envoyé en préfecture le 18/07/2019

Reçu en préfecture le 18/07/2019

Affiché le 18/07/2019

**SLO**

ID : 071-200070530-20190710-2019072-DE

**SEANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2019**

**ETAIENT PRESENTS :** MM Jean-Claude NOUALLET (jusqu'à la question n°3a), délégué d'Anost, Gérard JACSON, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LEBEIGLE), délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY (jusqu'à la question n°3a), Josette JOYEUX, (jusqu'à la question n°3a), MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, François De GUELIS, (à partir de la question n°2a), suppléant (remplaçant M André BONNET), délégué de Brion, Christian GILLOT, (à partir de la question n°2e), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (jusqu'à la question n°3a, remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy les Couches, Claude MERCKEL (jusqu'à la question n°3a), Mme Marie-Louise CONDETTE, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, délégué d'Étang sur Arroux, Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°3a), délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT (jusqu'à la question n°3a), délégué de Lucenay l'Évêque, André JARLOT (jusqu'à la question n°3a), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (à partir de la question n° 1a), déléguée de Morlet, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Gilles PILLOT, (jusqu'à la question n°3a), suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD (jusqu'à la question n°3a), délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Jean-Noël VIEILLARD, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY) délégué de Saint Martin de Commune, Henri KYZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, délégués communautaires.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M Vincent CHAUVET.

**ONT DONNE POUVOIR :** M Jean-Claude NOUALLET à Mme Anne-Marie DUCREUX (à partir de la question n°3a), M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, M Pascal POMAREL à M Gilbert DARROUX, Mme Marie-Claire TELLIER à M Patrick GUILLET, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Régine DEVOUCOUX, Mme Delphine FLORAND à M Alain DURAND, M Frédéric HUEBER à M Hubert LOBREAU, M Jean-Louis LAURENT à Mme Véronique PROST (à partir de la question n°1a), M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Claude MERCKEL à M Emile LECONTE (à partir de la question n°3a), M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL (jusqu'à la question n° 3a), puis à Mme Marie-Louise CONDETTE (à partir de la question n°3a), Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU, M Marc PERILLAT à M Jean-Baptiste PIERRE (à partir de la question n° 3a), M Gérard TREMERAY à M Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°3a).

**ABSENTS :** M Bertrand JOLY, Mme Julie REGOND, M Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, MM Thierry BABOUILLARD, Mme Marie-Claude BONNOT, M Hervé BOUARD, Marie VOURIOT THUZET, MM Hubert LACHAUD, Armand DUFOR, Mme Anne-Marie MARILLER, M Jean-Louis MARTIN, Mme Agnès COMEAU, M Xavier DUVIGNAUD, Mme Marguerite ROY, MM Pierre LABRUYERE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET, Jean-Marc DUMONT.

**2019/072**

**Objet :** Caution simple dans le cadre de l'aide à l'immobilier de la CCGAM à la SARL MGCB à Couches.

**Rapport de Monsieur Christian Demizieux  
Conseiller communautaire délégué**

Chers Collègues,

Par délibération du 22 mai 2019, la CCGAM a décidé d'attribuer une aide d'un montant de 20 000 € à la SARL MGCB, à Couches, appartenant à part égales à MM. Caillot et Barbillot et portant sur un programme d'investissement de 210 000 € pour l'acquisition d'un terrain et la construction d'un atelier de fabrication de meubles design sur la zone d'activité économique intercommunale de Couches.

Dans le cadre de ce dispositif de soutien à l'immobilier, la CCGAM a également engagé une garantie auprès de la Banque Populaire de Bourgogne Franche Comté, par contrat de caution simple à hauteur de 50 % du capital restant dû de l'emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Type de prêt	Montant	Durée	Taux (%)	Périodicité	Echéances
Prêt équipement	171 000 €	180 mois	2,20 %	Mensuelle	1 188,32

Garantie/assurances	Montant garanti	durée
Hypothèque	171 000,00 €	192 mois
Caution simple CCGAM	85 500,00 €	180 mois
Assurances décès incapacité et invalidité	171 000,00 €	Taux de couverture 50 % pour chaque gérant

Vu l'article L. 5111-4 et les articles L. 5214-1 et suivants du CGCT ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité  
(1 opposition et 7 abstentions),**


**ARTICLE 1 :** La CCGAM accorde une garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de **171 000 €** souscrit par les deux gérants de la menuiserie générale Caillot Barbillot auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté.

Ce prêt est destiné à financer l'acquisition d'un terrain de 1 000 m<sup>2</sup> et la construction d'un bâtiment sis rue de Varenne Les granges Tastevin à Couches.

**ARTICLE 2 :** La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci. Elle porte exclusivement sur 50 % du montant du capital restant dû par l'emprunteur et dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. La caution n'est obligée envers le créancier à le payer qu'à défaut du débiteur, qui doit être préalablement discuté dans ses biens.

**ARTICLE 3 :** Le Conseil Communautaire autorise Madame la Présidente à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté et l'emprunteur.



  
**Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY**